

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



A TRAVERS MES LIVRES.

COURRIER—LES BAINS DE MER.

La chaleur est venue, et la saison des bains ;
Mon mari, mes enfants, n'épargnons pas nos mains.
Mettez dans chaque lit une couche de paille.
D'un bel enduit de chaux recouvrez la muraille,
A défaut de richesse ayons la propreté,
Une maison riante et pleine de clarté.
Ceux que l'été conduit sur ces pauvres falaises
Dans leurs grandes maisons avaient toutes leurs aises :
A ces corps épuisés, à ces esprits souffrants,
Soyons hospitaliers... Enfin, pour être francs,
Cette saison apporte au logis une somme,
Telle que nul filet n'en recueille, mon homme !
La dot de notre fille ainsi va s'amassant ;
Et le fils a gagné déjà son remplaçant.
Pour Dieu, ne grondez plus ! Des moissons aux vendanges,
Habitons le hangar, les établis, les granges ;
A d'autres la maison : quand ils seront partis,
Riches nous rentrerons, pauvres étant sortis.

Eh oui, poète, c'est ainsi qu'ils se disent, et c'est ainsi qu'ils font. Tu as décrit le spectacle des places d'eau de ton pays ; et c'est le même ici, et c'est le même partout, parce que partout les pauvres tendent une main avide à la fortune qui passe. Pendant que le riche jouit, le pauvre se sacrifie ; le premier prend la maison, et l'autre va habiter le hangar, l'étable ou la grange. Mais, à la fin de la saison, le pauvre rentrera chez lui avec une belle poignée d'argent, et ce sera à son tour de s'accorder quelques jouissances. Heureux dit-il, s'il ne songe qu'à l'avenir de ses enfants, et si la petite somme qu'ont laissée les voyageurs ne va pas danser sur le comptoir du marchand pour satisfaire aux appétits de luxe que la vue des grandes toilettes a développés chez ses filles.

Mais il ne faudrait pas croire, ô poète, que les étrangers font la fortune des places d'eau. Oh ! sans doute qu'ils sèment dans la localité et aux alentours beaucoup d'espèces sonnantes, mais que de mauvaises habitudes ils ont causé que ces pauvres gens contractent, et qui finissent par les ruiner, loin de les enrichir ! Oui, ils sont cause qu'un trop grand nombre de cultivateurs désertent les travaux de la terre pour courir après un gain facile qui s'envole aussitôt. Cette désertion a de bien funestes résultats.

Sans doute que, pendant la belle saison, le fermier qui s'est fait charretier, a subvenu largement aux besoins de sa famille ; mais la belle saison est courte, et la mauvaise, arrivée avec l'automne, il se trouve que la ferme, négligée, ne donne qu'une bien mince moisson, et que l'hiver sera rude, et que la femme et les petits pâtiront et crieront famine....

Mais vous me demandez pourquoi ces pénibles réflexions, quand tout nous pousse à la gaieté, le soleil, les élections, et les contradictions des journaux sur les petites affaires des candidats ? Pourquoi ? Eh ! mon Dieu, le sais-je moi-même.

On se prépare à rire comme un fou, et dix minutes après ceci c'est une larme qui vient humecter votre paupière. Ne nous moquons pas des larmes ; vous savez, le poète l'a dit : Une larme a son prix, c'est la sœur d'un sourire.

Et puis, il est salutaire de pleurer ; c'est du moins ce qu'on nous assure, puisqu'on nous dit : " mouillez votre vie de quelques larmes, pour ne pas vous y attacher trop. Vous la passerez meilleure, vous la quitterez plus doucement. Le rire va bien à la jeunesse, le doux rire surtout. Mais qui donc, s'il sent ou pense, n'a dû, plus d'une fois, essuyer ses yeux ! Et que répondent-ils, ceux-là, au jour où, l'œil sec et vitreux, ils arriveront en face du maître qui a dit—et ses paroles sont des ordres—Bienheureux ceux qui pleurent."

Mais, c'est assez, lecteurs, et puisque c'est votre volonté, soyons plus gai. Aussi bien, voici la cohue des baigneurs qui arrivent.

Avec leurs voiles verts, avec leurs feutres gris,
Arrive cependant de Nantes, de Paris
Le monde des baigneurs. Assemblés sur la grève,
Ils contemplent les flots qu'ils n'avaient vu qu'en rêve,
Le grand spectacle empilte leur esprit et leurs yeux ;
Tous, jusques aux parleurs, deviennent sérieux.

Oui, poète de mon cœur, c'est là, je n'en doute pas, la pre-

mière impression, celle du premier jour, de la première semaine ; mais est-bien la seconde, celle du lendemain, de la semaine suivante ?

J'ai vu des places d'eau, j'ai vu Kamouraska, j'ai vu Cacouna ; j'y ai rencontré des amateurs de la nature, mais j'y ai rencontré surtout des femmes qui avaient grand soin de leurs toilettes et des hommes qui avaient grand soin de plaire aux dames ; ce qui fait qu'on rencontrait les uns et les autres bien plus souvent dans les salons, on à la promenade fashionable, qu'au bord de la mer.

Il y a de cela quelques années ; mais j'incline à croire que les dames qui fréquentent les places d'eau ont toujours le même soin de leurs chiffons, et que les hommes passent encore leur temps à leur faire la cour ; et c'est justement les gravures que vous nous avez données, la semaine dernière, qui me laissent sous cette impression. Il y a dans ces planches d'une exécution merveilleuse, de jolies femmes, parfaitement attifées, et dans tous leurs atours. Elles ne sont pas autrement dans leur salon, un soir de réception.

A la promenade, même performance toujours. " Leur corps, dirait Boëssieu, ressemble à un ballon qui se gonfle, et leur tête à un potager qui marche. Sur leur sommet touffu s'épanouit tout un monde de feuilles de papier, de fleurs de toile, de fruits de cire et de cheveux d'emprunt. Le soir venu, quand l'aiguille sort de la botte de foin, c'est-à-dire quand la femme se réduit à sa plus simple expression, elle laisse derrière elle assez d'étoffe, de fleurs et de fer, pour vêtir un pensionnat, pour peupler un jardin et pour armer un guerrier."

Chaque jour a sa fête, et d'abord dans la mer,
Dans ces flots écumeux chargés de sel amer,
On se plonge, on reçoit les assauts de la lame,
Et le corps affaibli se ranime avec l'âme.

Et la preuve que l'âme se ranime, c'est que tous ces jolis messieurs ont un soin fort scrupuleux de leurs gilets et de leurs cravates, qu'ils fument le cigare avec une grâce parfaite, et qu'ils dansent, le soir, avec une désinvolture et un entrain qui les laissent sans rivaux à tous les nobles œuvres du cœur et de l'esprit. Et puis ils ont des sticks, ce qui les porte tout de suite au niveau des intelligences d'élite.

Vous comprenez bien qu'en ma qualité de Solitaire et de piocheur de bouquins, j'ai recherché quelles étaient, il y a un siècle, les mœurs et les habitudes des places d'eau. Je suis tombé justement sur des extraits des *Amusements des eaux de Spa*, publiés en 1733, par le chevalier de Solignac.

Voici le tableau que notre chroniqueur trace de Spa, à six heures du matin :

" Il y avait déjà un mouvement perpétuel de buveurs d'eau. Leur gaieté me charmait. Le déshabillé des dames avait quelque chose de si galant, que je me crus dans un nouveau monde, où chacun conspirait aux plaisirs des autres. Cette troupe de personnes, si différentes d'humeur et de qualité sans doute, me paraissaient animées d'un même esprit. Aussi tous étaient réunis sous une même livrée : les dames portaient à leur ceinture une médaille que les messieurs avaient à la boutonnière de leur habit. Je m'imaginai que ce fût l'ordre de quelque chevalerie badoise. Mais j'appris bientôt que c'étaient des petits cadrans d'ivoire qui marquent seize points, pour montrer le nombre de gobelets que l'on boit, et qui ne vont guère au-dessus de seize, ce qui fait ordinairement deux grosses bouteilles. L'aiguille de ces cadrans se porte sur chacun de ces points à mesure que l'on quitte le verre. Il est aisé de comprendre toutes les petites folies qui se débitent dans cet exercice. A cette époque la grande rue en face de la fontaine du Pouthon était encombrée par la foule des buveurs et des buveuses, qui, à quelque nationalité qu'elles appartenissent, voire même les anglaises, déposaient toute prudence et faisaient le meilleur accueil aux nouveaux venus pour tâcher d'augmenter la somme des distractions. On buvait son verre en mangeant, après des amis sucrés ou des quartiers d'oranges confites, puis on arpenait en tous sens cette rue " si mal pavée que la fatigue qu'elle cause est une partie de l'exercice si nécessaire aux eaux," en abordant les uns et les autres avec une parfaite liberté. Quand on était fatigué on entrait dans la grande salle contigue à la fontaine, où ceux que l'absorption de tant de verres de liquide glacés avait trop refroidis pouvaient se réchauffer."

Vous saisissez de suite la différence entre les deux époques. La raideur, la morgue, l'isolement, ont remplacé la douce

liberté d'autrefois. Aujourd'hui l'on tâche encore de se divertir mais chacun, selon son rang, sa condition sociale ; en un mot l'on s'amuse dans son cercle, ce qui n'est pas toujours la manière la plus agréable de passer le temps.

Il paraît aussi que l'on buvait alors beaucoup plus qu'aujourd'hui, et vous pensez bien que cet excès d'eau thermale n'était pas sans se faire sentir. Ecoutez encore ici notre chroniqueur ; le récit en vaut la peine :

" Le retour du Géronstère est beaucoup plus gai, quoiqu'on revienne par le même chemin par lequel on y était allé. La vue en est moins sauvage, parce que la route va toujours en descendant, et que l'on a le plaisir de promener les yeux sur les vallons et les coteaux voisins. D'ailleurs le chemin est peuplé de voitures, de cavaliers et de gens de pied qui repartent tous vers la même heure. L'effet naturel des eaux ne cause pas peu d'embarras, aux dames surtout. Aucune ne veut descendre la première, elles se déferent toutes l'honneur du pas, jusqu'à ce qu'enfin le plus pressant besoin décide. Mais dès qu'on aperçoit qu'une chaise s'arrête, chacun fait alors sa partie et se range où il peut, à l'ombre d'un buisson, ou à l'abri de quelque grosse pierre. On remonte ensuite et l'on fait halte ordinairement trois ou quatre fois sur le chemin et personne n'en est exempt. Comme on est alors en train de rire et de badiner, il arrive toujours quelque petit accident qui fournit matière à la bonne humeur."

UN SOLITAIRE.

LES ÉLECTIONS,—JADIS ET AUJOURD'HUI.

J'ai écrit quelque part que jadis le suffrage populaire n'était guère plus honnêtement donné que de nos jours ; c'était à propos d'une contestation d'élection qui eut lieu en 1805, dans l'ancienne assemblée législative du Bas-Canada, et je citais à l'appui de mon assertion la requête de ceux qui contestaient la validité de l'élection de M. W. Grant représentant la haute-ville de Québec ; dans cette requête il est question d'abus d'autorité des officiers de la garnison sur les soldats pour les faire voter, de transports simulés de propriétés pour qualifier des voteurs, de faux serments et d'offres d'argent.

Après avoir étudié attentivement les faits se rattachant aux élections alors, je suis heureux de profiter de l'occasion qui se présente de me rétracter et de dire que ce reproche trop général de corruption ne devait pas s'étendre aux circonscriptions électorales des campagnes.

Les électeurs alors exerçaient leur droit de vote avec conscience et abnégation, sans égard aux influences locales et aux sacrifices de temps et d'argent qu'il leur fallait faire pour aller enregistrer leur vote en faveur du candidat de leur choix.

Quand le temps des élections était arrivé les Canadiens partaient, munis d'un morceau de lard et d'un pain, comme l'a si bien dit précédemment M. David, et faisaient un trajet de cinq, dix, quinze et même vingt lieues pour voter, car alors les collèges électoraux étaient très étendus et la votation n'avait lieu que dans une seule place.

Je donne ici les noms des divisions électorales du Bas-Canada et de leurs représentants en 1792. Les lecteurs ne doivent pas oublier que l'acte constitutionnel fut rédigé et présenté à la Chambre des Communes anglaises par le célèbre Pitt, par conséquent ils ne doivent pas s'étonner si les noms des comtés sont anglais. Il y avait alors cinquante divisions électorales que je cite dans l'ordre où elles se trouvent dans les procès verbaux de la première assemblée, elles suivent les deux rives du St. Laurent, la rive sud de Gaspé à Montréal, et la rive nord de Montréal au Saguenay :

Edouard O'Hara,	Gaspé
P. L. Panet,	Cornwallis
Jean Dije,	"
Frs. Dambourgès,	Devon
Jos. Tod,	"
Pierre Marcoux,	Hertford
Louis Dunière,	"
Gabriel-Elzéar Taschereau,	Dorchester
Louis de Sallabery,	"
Ant. Juchereau Duchesnay	"
J. M. Tonnancour, (l'aîné)	Buckinghamshire
Jones Barnes	"
Pierre Guarrat,	Richelieu (fort William Henry)
Benjamin Chénier, comté	"
J. B. Hertel de Rouville,	Bedford
Philippe de Rocheblave,	Surry
Fruns. Mailpot,	"

Remi Boileau,	Kent
Pierre Legros Pierreville,	"
Hypolyte St. George Dupré,	Huntingdon
G. C. de Lorimier	"
M. E. G. Chartier de Lotbinière,	York
P. A. de Bonne,	"
James McGill,	Montréal quartier ouest
J. B. Durocher	"
Joseph Forbisher,	" " est
Joh Richardson	" " comté
Joseph Papineau	" " comté
James Walker,	" " "
Jacob Jordan,	Effingham
Joseph Lacroix,	"
Frs. Ant. Laroque,	Leinster
Bonac Panet,	"
P. P. M. LaValtrie,	Warwick
Ls. Olivier St. Maurice,	"
John Lees,	Bourg des Trois-Rivières
Nicolas St. Martin,	"
Ths. Coffin,	comté des "
Aug. Rivard,	"
Mathew McNider,	Hamshire
Jean Boudreau,	"
J. A. Panet,	Québec, haute ville
William Grant,	" " "
Robert Lester,	" Basse ville
John Young	" " "
Louis de Sallabery,	" comté de
David Lynd	" " "
Pierre Bédard,	Northumberland
Joseph Dufour	"
Nicholas Gaspard Boisseau,	Orléans (île)

Comme on le voit les comtés étaient alors très grands, un seul, celui de Cornwallis, comprenait les comtés actuels de Kamouraska, Temiscouata et de Rimouski, mais malgré la longueur et la difficulté du chemin, l'électeur n'hésita pas à aller voter, chose qu'il considérait alors comme un devoir de bon citoyen et de bon chrétien, et il n'avait pas l'espérance, arrivé au chef-lieu d'être bien logé, nourri et abreuvé aux frais de son candidat, il lui fallait compter sur lui seulement.

La première expulsion de membre qui eut lieu, en 1815, fut motivée sur le fait que l'inculpé avait ouvert et tenu une maison d'entretien public pendant les élections; c'était M. Lacombe, élu pour le comté de Leinster, il fut reconnu et déclaré coupable de corruption pour avoir ouvert et maintenu à ses frais, pendant l'élection une maison où l'on donnait à boire et à manger aux électeurs; son élection fut déclarée nulle et il fut expulsé.

Jadis c'était donc le sentiment patriotique, le sentiment chrétien qui portait l'électeur canadien au poll, nulle autre considération ne pouvait l'influencer.

Aujourd'hui, que les temps sont changés. Sans doute il y a un certain nombre d'électeurs qui comprennent leur devoir, ils savent que, appelés par la constitution, à l'administration des affaires de leur pays, ils accomplissent un devoir de citoyen en allant voter, et en suivant leur conscience. Mais le plus grand nombre, à quoi cède-t-il?

Il cède aux sentiments les plus opposés, aux tentations les plus variées: quelques électeurs vendent leurs voix comme ils vendraient leurs labours, d'autres se laissent influencer par ceux qui flattent leur vanité. Et où se trouve l'électeur consciencieux et désintéressé? hélas, il est bien rare.

C'est là le mal de notre société politique et malheureusement il est difficile d'y apporter remède; il faut prendre les hommes comme ils sont et non point comme ils devraient être.

L'autorité religieuse seule peut apporter remède à ce mal, à elle de représenter aux citoyens que Dieu, en les laissant libres de choisir entre le bien et le mal, les tient en même temps responsables de leurs fautes, que dans les élections, en obéissant à tout autre sentiment qu'à la voix de leur conscience, ils se rendent coupables; le sentiment religieux et moral est encore assez puissant pour détourner de la mauvaise voie un grand nombre de ceux qui y sont engagés.

Là où le rôle de l'écrivain est impuissant, celui du prêtre peut tout et c'est à lui à qui nous soumettons ces réflexions.

Ces considérations peuvent paraître inopportunes, aujourd'hui que la plupart des élections sont terminées, mais elles nous ont été inspirées par les scènes ridicules, désagréables, odieuses et infamantes qui ont eu lieu pendant les dernières élections; et comme d'autres élections auront lieu plus tard, espérons que l'autorité religieuse insistera plus que jamais à démontrer que le droit de vote est, en même temps qu'un droit de citoyen, un devoir de chrétien que chacun doit accomplir selon sa conscience.

16 août 1872.

B.

VOYAGES ET AVENTURES de Joseph Frans. Perrault fils, dans les quatre parties du monde avec la description des différents ports de mer où il a abordé et des pays qu'il a parcourus.

Dédiés à la jeunesse canadienne pour son édification.

A beau mentir qui vient de loin!

PROV: CHAP. IV.

Tel est le titre d'un manuscrit intéressant dans lequel on trouve une foule de choses intéressantes écrites comme on le verra dans un style original et pittoresque. M. J. F. Perrault, père de M. Joseph Perrault ex-député de Richelieu, a été pendant longtemps protonotaire à la Cour Supérieure de Québec. Il s'était engagé comme matelot à bord d'un vaisseau anglais et avait parcouru toutes les mers. Nous reproduisons aujourd'hui dans toute son originalité et textuellement le récit de certains incidents survenus pendant ses voyages.

BAIE DE GASPÉ.

"Je croyais en arrivant dans cette Baie, trouver au moins un village, mais point du tout; la seule maison qu'il y eut était celle du Juge Ottara (mort depuis et à qui Dieu fasse paix). Si l'on peut appeler maison une baraque de pièces sur pièces d'environ 20 pieds sur quinze, ayant pour ailes d'un côté une écurie d'autre la même dimension et d'autre côté un semblable édifice servant de grange dans laquelle suivant le rapport des pêcheurs il était rare d'apercevoir 2 bottes de foin. Tant qu'au bled l'on en avait pas encore vu. Ce château de nouvelle fabrique est situé sur une éminence très agréable, les avenues en sont superbes, mais l'approche en est difficile et l'on ne peut guère y aller qu'en bottes vû que les arbres qui forment l'avenue

ont des grattes culs d'une hauteur assez décente, ayant jusqu'à 3 et 4 pieds, ce qui est très agréable. Arrivés dans la baie nous amarrâmes notre bâtiment à terre et commençâmes à le dépouiller en entier et ayant eu la permission de M. Ottara, nous débarquâmes notre artillerie et formâmes un fort pour nous amuser ne nous doutant pas qu'il put un jour nous devenir utile. Cette besogne étant faite nous nous occupâmes à charger notre navire, nous avions des intervalles assez considérables pendant lesquelles nous n'avions rien à faire vu qu'on nous apportait la morue de 15 et 20 lieues. C'est ce qui je crois donna la première idée à notre capitaine d'acheter un bâtiment, tant pour faciliter le charroi de la morue qui tardait toujours de plus en plus que pour augmenter ses profits qui devaient d'après ses calculs être considérables; en ayant trouvé un, tel qu'il le souhaitait, il l'acheta, c'était une petite goélette de 43 tonneaux toute neuve et qui n'avait jamais été en mer. Après l'avoir grillée en neuf et lui avoir mis deux humiers, un épron et un bastingage, le capitaine me mit à bord et m'enjoignit d'aller à la Baie des Esquimaux chercher un cargaison d'huile, me donnant pour pilot un nommé Desrasois. Je fus quinze jours dans ce voyage, dont je m'acquittai avec assez de succès et fort à la satisfaction du capitaine, qui de ce moment m'établit son factotum. Lorsque j'arrivai, je trouvai l'équipage de la Cléopâtre presque dans un état de révolte vu le mauvais traitement du *Mate Gardner* qui, non content de les faire travailler la nuit accompagnait ses invitations de coups de garquette. Par bonheur pour eux, le capitaine arriva de Percé ou il avait été par affaires et dissipa par sa présence l'orage qui commençait à se former.

Le calme étant ainsi rétabli le navire chargé etc., on procéda à regratiller.

Découverte d'un champ de navaux, et bataille qui en résulte.

"Nous avions comme je l'ai déjà dit toutes nos voiles, nos vergues et nos canons à terre.

"En allant et venant nous découvrîmes un champ assez bien fourni de navaux et dans un appendis du château Ottara, trois ou quatre poignées de Saumons que nous résolûmes de nous approprier, peut être eussions nous pas mis notre désir en exécution sans l'accident que je vais rapporter.

"J'étais à terre à peindre des vergues neuves pour la goélette et malgré les ordres expressifs du Juge Ohara, j'avais appuyé les bouts des vergues sur deux piles de planches, qu'il avait dessein d'employer à faire faire un plancher dans son château. Lorsque moi qui était toujours prêt à faire le contraire de ce qu'on me disait barbouillait indistinctement et planches et vergues à la grande colère du juge qui m'observait sans que je m'en aperçusse et qui vint par derrière moi et m'appliqua un si grand soufflet que j'en tombai par terre, mais je n'y restai pas longtemps et ayant sauté sur un seau de goudron qu'il y avait près de moi, je lui en appliquai cinq à six coups de pinceau par la figure et je le mis en un clin d'œil dans un état si pitoyable que j'en eus peur moi même et me sauvai à bord. Bien m'en prit car ses cris avaient déjà fait accourir deux ou trois de ses estafiers qui m'eurent sans doute étrillé de la belle manière si ils m'eurent attrapé. Une demi heure après arriva près du bord qui ? un huissier, ayant dit qu'il venait pour me prendre, tout l'équipage s'arma de bards d'aspect, d'epussoires etc., jusqu'au cook qui empoignant sa cuillère à pot jura qu'il en briderait la figure au support de la justice. Les cris de l'équipage et la figure redoutable du cook effrayèrent le pauvre diable de telle manière, qu'il n'osa pas approcher et s'enfuit à terre à force de rames.

"Immédiatement après son départ, le cook s'arrogea le commandement et ordonna que l'on tint un conseil ou il fut résolu que vu notre départ prochain de la Baie il fallait employer le peu de temps qu'on avait à y rester à faire autant de mal que possible. En conséquence la chaloupe fut détachée pour aller acheter autant de poudre à canon qu'il pourrait s'en trouver et je fus nommé commandant de cette expédition, vu que c'était moi qui fournissais l'argent.

"Je fis trois lieues avant que de pouvoir m'en procurer, à la fin j'en trouvai dans un endroit qu'on appelle la Grande Grève, qui est le rendez-vous des pêcheurs, du côté nord de la Baie, me trouvant avec douze livres de poudre je me dépêchai autant que possible de me rendre à bord et j'y arrivai à la nuit. Aussitôt mon arrivée, il fut résolu que l'on ne perdrait pas de temps et que dans la nuit même nous ferions une descente, tant pour ravager le champ de navaux que pour s'emparer du saumon. Après donc avoir bien soupé et bu une certaine quantité de rum pour animer le courage des plus faibles.

"Nous débarquâmes au nombre de quatorze ayant le cook à notre tête. La première chose que nous fîmes fut d'aller visiter notre Fort, de charger nos canons et d'y laisser une arrière garde pour protéger notre retraite au cas de défaite. Ces précautions prises, nous nous séparâmes en deux divisions, notre général se mettant à la tête d'une, et me donnant le commandement de l'autre. Etant arrivés au château nous nous préparâmes à donner l'assaut, mais suivant l'avis du général, il fut résolu que pour empêcher l'effusion de sang on emporterait au Fort tout ce que l'on pourrait, avec aussi peu de bruit que possible. Nous eussions sans doute vidé la baraque sans la trop grande ardeur du général, qui non content du butin que nous avions déjà emporté voulut encore s'approprier une génisse d'environ un an, qui était tranquillement à paître dans l'enclos du château.

"L'intention du général ne fut pas plutôt connue que chacun s'empressa de mettre son désir à exécution. Ce qui ne fut pas si facile qu'on se l'était figuré, car la génisse nous voyant approcher se mit à beugler de la belle manière ce qui fut pour nous pauvres subalternes, le son de la retraite, car dans un clin d'œil nous étions tous dans le Fort et occupés à emplir les canons de navaux, résolu de faire feu s'il en venait nous troubler.

"Mais il n'en fut pas de même du général, qui sourd aux cris de la pauvre bête était venu à bout de l'attrapper et lui avait passé en nœud coulant une corde dans le col, sans trop s'occuper de ce que nous étions devenus, et il ne s'aperçut de notre départ que lorsqu'étant déjà prêt du Fort ou il entraînait la génisse. Il fut salué de cinq à six bons coups de bâton qui lui eurent bientôt fait lacher prise mais se détournant sur les assaillants il les attaqua avec tant de courage que quoiqu'ils fussent trois ils prirent la fuite en criant *murder! murder!* L'on entendit fort bien du fort tout ce qui se passait, mais nous ne voulûmes point sortir de peur de tomber dans quelque embuche, de manière que nous ne sûmes le résultat du combat qu'à l'arrivée du pauvre cook, qui le sang lui sortant par le nez et la bouche nous traitait de lâches, jurait qu'il lui seul il venait de battre six hommes, il ne fut pas aisé de l'apaiser; mais enfin lorsque tout fut tranquille nous nous préparâmes à retourner à bord et commençâmes déjà à nous charger du pil

lage, lorsque nous fûmes troublés par le bruit de cinq ou six limaçons dont on jouait à toutes forces. Nous nous doutâmes immédiatement de ce que c'était et que le juge étant levé s'avisait de cette méthode pour appeler du secours.

"Il n'était plus temps de rire vu que la retraite nous était coupée par la mer qui avait monté beaucoup dans la nuit, qu'il pleuvait à verse et que le vent qui s'était élevé commençait diablement à se faire sentir. Nous nous préparâmes donc à soutenir un siège; ayant mis le feu dans un seau de goudron pour voir l'approche de l'ennemi et posté des sentinelles, nous vîmes nos canons et après nous être assuré que la pluie ne les avaient pas encore mouillés, nous nous mîmes à boire le grog, nous encourageant les uns et les autres et faisant un bruit d'enfer: environ un quart d'heure après, un des sentinelles nous cria, qu'il apercevait un gros d'hommes et que le juge Ottara était à la tête, nous courûmes tous de ce côté où il ne nous fut pas difficile de reconnaître le chef des ennemis, pour être le juge lui-même, vû qu'il avait un parapluie cramoisi. Ils ne furent pas à portée de pistolet que le cook empoignant un porte-voix leur cria: *Who comes there?* cette voix leur parut si étrange qu'il restèrent à se consulter entre eux examinant notre position, et craignant sans doute d'approcher. Cependant un des leurs s'avança et nous commanda au nom de la justice de nous rendre prisonniers disant qu'il avait un warrant contre nous et que pas un n'échapperait, à quoi nous ne répondîmes que par des hurras; et leur envoyâmes un coup de canon chargé comme je l'ai déjà dit de navaux, dont ils furent si épouvantés que plusieurs prirent la fuite. Cependant, le Juge ne perdit pas courage et ordonna aux siens de faire feu, ce qu'ils firent et nous fûmes prêts de prendre la fuite à notre tour, lorsque nous entendîmes assez distinctement le plomb nous siffler aux oreilles; mais notre général n'était pas si aisément déconforté, et entretenait un feu qui sans doute fut devenu tragique sans l'arrivée du capitaine Patterson qui vint par bonheur mettre la paix dans le Fort ou le grog commençait à faire son effet et ou nous étions occupés à pointer nos six canons chargés jusqu'à la gueule sur les assiégeant. Si ces coups eussent pris effet c'en était fait et du juge et de sa suite, mais par bonheur pour nous que le capitaine arriva assez à temps pour nous arracher des mains le tison qui nous servait de porte-voix.

"Jamais surprise n'égalait celle du capitaine, s'étant couché de bonne heure aussi bien que le *Mate*, ils ne s'étaient point aperçus de notre débarquement et ils ne se réveillèrent qu'au bruit du canon et des coups de mousquets qui se succédaient assez rapidement, ce qui leur fit croire que les français étaient entrés dans la Baie et qu'ils attaquaient le château Ottara, ils montèrent immédiatement sur le pont pour appeler l'équipage, surcroît d'embarras! point d'équipage et il ne paraissait seulement pas que ni les matelots, ni les apprentifs eussent couchés à bord.

"Pendant qu'ils étaient ainsi en suspens, ne sachant trop à quel saint se vouer, le vent qui portait de leur côté leur fit reconnaître en tant de voix différentes celle du cook qu'il était aisé de distinguer des autres, vu qu'il continuait de donner le mot de commandement avec son porte-voix. Alors le capitaine entrevit pour la première fois ce qui en était et étant sauté dans la chaloupe tout nud qu'il était arrivait au Fort (comme je l'ai déjà dit) assez à temps pour garantir d'une destruction certaine les supports et le chef de la justice du district de Gaspé. Le capitaine s'étant avec assez de peine expliqué ce dont il s'agissait s'érigait en parlementaire et s'avança vers la division Ottara, qui s'étant aperçu que nous ne répondions plus à son feu avait repris courage et nous arrosait d'une pluie qui n'était ni douce ni bienfaisante. Le capitaine eut assez de peine à leur faire cesser leur feu, vu que pour se mettre à l'abri de nos navaux ces soldats de nouvelle fabrique s'étaient dispersés sur le coteau qui dominait le fort, et l'on fut au moins un bon quart d'heure avant de pouvoir leur faire entendre qu'on demandait à parler.

Le feu de part et d'autre ayant cessé, le capitaine fut trouver le Juge, qui pour le moins voulait nous faire pendre; enfin, après bien du pourparler, le capitaine lui ayant dit que nous avions beaucoup de munitions, et toute l'équipage dans notre Fort et que nous étions résolus de nous faire tuer plutôt que de nous rendre, et qu'au surplus il ne devait considérer ceci que comme un tour de jeunes gens.

Le juge qui dans le fort était un bon homme consentit à faire la paix, à condition.

10. Que nous rendrions tout le butin que nous avions fait, tant sur lui, dans le cours de la nuit que sur les autres, depuis deux mois que nous étions dans la Baie.

20. Que nous rembarquerions immédiatement notre artillerie et notre bagage.

30. Qu'avant la fin du jour, nous ferions voile pour Percée.

40. Et enfin défense à aucun de l'équipage de descendre à terre dans le district de Gaspé, que sous la conduite immédiate du capitaine, qui par cette même clause se rendit garant de l'exécution du traité et de notre conduite future.

La paix étant ainsi conclue, le capitaine vint au fort, nous faire la lecture du traité, que nous approuvâmes par trois fois vive-le-roi. Et nous nous mîmes immédiatement à l'œuvre et à nous embarquer ainsi que notre artillerie au son d'une vaise, dont jouait un des nôtres et avant huit heures du matin nous étions prêts à faire voile pour ou l'on voudrait.

C'est ainsi que finit cette guerre mémorable dont on ne parle encore qu'en tremblant dans le district de Gaspé et où l'on soutient que la Cléopâtre n'était pas montée par des hommes, mais par des diables.

FAITS DIVERS.

Le *Citizen de Jackson* (dans le Michigan) raconte le fait suivant:

Henri Miller, marchand de bestiaux, fut condamné à trois années d'emprisonnement en février 1870 pour vol. Il avait un jour remis son troupeau dans une étable, et le lendemain ce troupeau se trouvait accru d'un bœuf, qui fut expédié avec le reste dans un wagon et vendu. Miller ne put justifier la propriété de ce bœuf, qui appartenait à un honnête fermier chez lequel il avait passé la nuit. Il fut donc arrêté, jugé et condamné. Son père, un millionnaire, vivait à Albany, Etat de New-York; mais il ne recourut pas à lui et ne permit pas qu'on l'informat de ce qui lui était survenu. Il avait près de lui un cousin du nom de Charles Parker, à qui il fit jurer de ne pas lui écrire pendant trois ans, et de ne fournir aucun renseignement sur son compte à sa famille. M. Charles Parker, a fidèlement tenu sa promesse quant à ce dernier point; mais il a cru pouvoir violer la première partie en lui écrivant une lettre que Miller vient de recevoir en prison, et qui l'informe de la mort de son père, lui laissant une petite fortune d'un million de dollars.

Avant d'entrer en prison, Miller envoya son troupeau à Buffalo et prévint son père d'aller le retirer au dépôt. Depuis lors, il ne donna plus aucun signe de vie, et son père, alarmé de sa longue absence, se mit à sa recherche. Il parcourut en vain le territoire qui s'étend du Missouri à l'Atlantique; il ne put obtenir de renseignements sur son fils. Ayant entendu dire qu'il avait émigré en Californie, il se fit accompagner de Parker, et s'en fut au pays de l'or. Ce fut sans succès, et il entra chez lui le cœur brisé. Parker garda fidèlement son secret, et le vieillard mourut, pleurant son fils perdu, sans entendre une parole qui pût le rassurer. Parker fit part à Miller de la mort de son père et de l'héritage qu'il vient de faire. Hélas! il lui faut attendre la fin du mois d'août pour avoir sa liberté et faire sa réapparition dans le monde.

La fameuse plante qui ne fleurit qu'une fois par siècle n'est pas un mythe. On vient d'embarquer de la Floride, à New-York, un spécimen de l'espèce. Cette plante colossale mesure 40 pieds et pèse trois tonnes et demie. Elle est à la veille de fleurir pour la seconde fois, et a par conséquent près de deux siècles. Ses feuilles couvrent une surface de 18 pieds de diamètre; au centre, la tige qui doit porter les fleurs, quoique toute jeune, a déjà 15 pieds. Elle croît d'environ six pouces par jour. On peut donc dire littéralement qu'on la voit croître. Il faut encore trois semaines pour qu'elle atteigne toute sa force, et alors on verra cette tige, sur une longueur de 4 à 5 pieds, se couronner de magnifiques fleurs blanches qui formeront une admirable guirlande. On conçoit que les amateurs soient empressés auprès de la belle et vieille plante, et attendent avec émotion le moment de la floraison, car ils ne jouiront pas deux fois de ce bonheur dans leur vie.

UNE VENGEANCE DE FEMMES.—Voici comment le journal le *Neus de Kansas City* du 21 avril raconte la vengeance que les dames du pays ont exercée envers une malheureuse qui portait le trouble dans leurs ménages:

Mme. Neiswende, l'épouse d'un fermier, vivant à un mille de Topek, fut d'abord convaincue d'attirer chez elle les hommes mariés du voisinage. Quatre femmes, indignées de cette violation de la foi conjugale, se concertèrent pour châtier la coupable. Elles ramassèrent du goudron liquide, du benjoin, des plumes, du poivre de Cayenne et des cordes, et se rendirent à la résidence de Mme. Neiswende. Elles la trouvèrent seule dans son logis, se saisirent de sa personne et lui lièrent fortement les pieds et les mains; puis elles la dépouillèrent de ses vêtements et enduisirent son corps d'un composé de benjoin et de goudron; ces furies vengeresses la firent ensuite rouler sur un tas de plumes, et, pour augmenter son supplice, introduisirent du poivre dans sa bouche, son nez, lui en soufflèrent sur les yeux et l'abandonnèrent à son malheureux sort. Un jeune enfant de cinq ans, attiré par ses cris, vint la délier.

Il faut ajouter que deux de ces femmes ont été arrêtées pour rendre compte de cet outrage barbare. Les autres sont également citées devant la justice. On s'attend à ce que les juges rendront une sentence sévère, pour leur apprendre à se venger plus modérément à l'avenir.

UNE SECTE BARBARE.—Il existe en Russie une secte qu'on appelle "la secte des mutilés," qui a pour dogme principal la mutilation. Pour être initié aux mystères de ces fous furieux, il faut se faire casser un bras, une jambe ou se faire arracher un œil etc. Leur religion est basée sur ces paroles de l'Écriture Sainte: "si ton œil te scandalise, arrache le, si ton bras te scandalise, coupe le..." Quand on pense qu'il y a des hommes assez fous pour croire à de pareilles choses et surtout pour les mettre en pratique, on est porté à désirer la fin du monde.

Un fait déplorable vient d'attirer sur eux l'attention publique. On a découvert dernièrement le cadavre d'une jeune fille russe enterrée clandestinement, et il a été constaté qu'elle était morte pendant qu'on lui faisait subir l'opération atroce qui devait l'initier aux mystères de la croyance des mutilés. La victime était âgée de 24 ans.

Un enfant de onze ans a succombé à Lorient, dimanche dernier, d'une horrible manière:

Le jeune Jérôme Henri, dont les parents habitent Kerfontanion, se baignait à la marée montante, près de la ligne de Keroman, au lieu dit Kerolay, lorsqu'il fut entraîné par le courant vers l'écluse d'un réservoir appartenant à M. Charles, lequel venait d'y faire poser une vanne deux jours auparavant.

Au moment où l'enfant passait, cette vanne s'est subitement fermée sur le pied droit du malheureux, qui retenu dans ce puissant étau, se mit à pousser des cris déchirants. Ses petits camarades ne purent que joindre leurs cris aux siens.

Plusieurs personnes accoururent, parmi lesquelles des marins; tous firent des efforts inouïs pour dégager de la fatale étreinte la jambe de l'enfant; mais leurs forces ne purent venir à bout de la force terrible de la mer. Et le petit martyr, qui se voyait noyer sous le flot montant, montait toujours, criait: Au secours! avec angoisse, avec terreur... il demanda un prêtre... Les témoins affolés, terrifiés, lui maintinrent tant qu'ils le purent la tête au-dessus de l'eau; puis cette jeune tête fut couverte... et l'épouvantable drame fut fini.

On avait été chercher la mère de Jérôme Henri, qui assista à l'affreux supplice de son fils.

Le *Courrier de Montauban* raconte une scène déchirante qui s'est passée au lieu de Tenans, commune de Montauban.

Vers le milieu de la journée, un de ces chiens de luxe si nombreux depuis quelque temps dans notre ville errait à travers champs, atteint d'hydrophobie, lorsque tout à coup il s'est élançé sur la femme S..., au moment où elle sortait de sa maison. Pour se défendre, cette femme saisit une corbeille à pain placée à portée, et, tout en poussant des cris d'alarme, elle réussit à se débarrasser de l'animal, qui toutefois ne s'éloigna qu'après l'avoir cruellement mordu à la cuisse.

Tout près de là, sur les bords de la Tauge, deux enfants jumeaux jouaient à côté de leur mère. Celle-ci avait à peine entendu les cris d'alarme, lorsqu'elle voit le chien courir sur ses enfants. "Sauvez-vous!" leur crie-t-elle; mais, terrifiés par la peur, les enfants restent immobiles. A la vue du danger couru par ces chers petits êtres, et impuissante à les emporter tous les deux, la femme X..., entraînée par un de ces sentiments qui ne peuvent naître que dans le cœur d'une mère, se précipite résolument entre le chien et ses enfants pour leur faire un rempart de son corps. L'animal se jette alors sur la mère; celle-ci le saisit au cou cherchant à l'étrangler, et, malgré les morsures qui déchirent ses mains, maintient l'animal sous ses doigts crispés jusqu'au moment où, attirés à ses cris, une autre femme et deux jeunes gens du voisinage arrivent à son secours et peuvent enfin abattre cette bête furieuse.

Heureuse d'avoir sauvé ses enfants, cette mère dévouée s'est

immédiatement rendue à Montauban pour faire cautériser ses blessures. Sa voisine est venue avec elle, et toutes deux ont supporté avec un grand courage de nombreuses et profondes cautérisations nécessitées par les morsures.

DÉVOUEMENT.—M. le sous-préfet de Sedan a adressé la note suivante à l'*Echo des Ardennes*:

"Avant-hier, près de l'école de natation du Roidon, un honnête industriel de Sedan, M. Jules Varinet, a sauvé, au péril de sa vie, un soldat bavaïrois qui allait infailliblement disparaître dans la Meuse..."

Un tel acte, accompli par un Français, non loin des ruines de Bazeilles, à Sedan, la cité si cruellement éprouvée, et dont la garnison allemande sera bientôt portée à près de 4,000 hommes, ne se commente pas.

Prête à verser entre les mains de ses vainqueurs la somme de trois milliards, quand une nation, fléchissant sous les coups répétés de l'injustice fortune, donne, par un de ses fils, un si noble exemple de grandeur d'âme et de générosité chrétienne, ses ennemis n'ont plus le droit de prétendre qu'elle est perdue et qu'elle ne se relèvera jamais.

Pour apprécier à sa juste valeur cet acte de dévouement, il faut qu'on sache qu'en décembre 1870, les Allemands ayant appris que M. Jules Varinet expédiait par la Belgique des draps pour vêtir nos malheureux soldats, la commandature de la place de Sedan, avertie de cet acte de généreux dévouement pour la France, le fit arrêter, voulant le faire fusiller; il n'a échappé à la mort qu'à force de supplications de ses nombreux amis, moyennant qu'il se présenterait tous les jours, à une heure fixée, devant les autorités allemandes; il ne manquait pas, bien entendu, à chaque visite, de recevoir force injures, vexations et menaces. M. Varinet a horriblement souffert pendant six semaines qu'a duré cette façon d'agir à son égard.

A la suite d'une séparation de corps, et pour se soustraire à l'exécution des décisions de la justice, M. de R..., enlevant ses enfants, s'était réfugié à Jersey. Mme de R..., désolée, chercha longtemps ses enfants et finit par découvrir leur retraite.

La justice lui ayant accordé la garde de ses enfants, elle voulut à tout prix les enlever au père. Un ami dévoué se rendit à Jersey, descendit dans un hôtel, et, après quelques jours il quittait l'île, ou la disparition de Mlle de R... faisait bruit. La police était sur pied.

Le voyageur, cependant, s'était embarqué seul. Il envoya à bord ses colis par un garçon d'hôtel: parmi ses malles se trouvait un grand panier sur lequel était écrit le mot: "fragile." Le lecteur a déjà deviné que c'est dans ce panier qu'était la jeune fille.

Ces précieux colis fut débarrassé en pleine mer, et en arrivant à Granville, Mlle de R... trouva sa mère qui l'attendait sur le quai.

A son arrivée à Paris, Mme de R..., accompagnée de sa fille et du mandataire qu'elle avait envoyé à Jersey, s'est présentée devant l'autorité compétente pour déclarer les faits qui se sont passés.

L'autorité de Jersey a dû en être également informée.—*Gauois.*

TOUJOURS LES DUELS.—Celui-ci vient de se passer à Bruxelles, et ne fait pas honneur à l'un des deux adversaires.

Un jour de la semaine dernière, M. de B... s'étant rendu à la gare du Nord pour attendre une parente, crut remarquer qu'un jeune homme adressait la parole à celle-ci. M. de B... apostrophe ce dernier sur un ton assez élevé et en des termes assez durs. Le jeune homme se borne à répondre que le lieu était mal choisi pour continuer une explication, ajoutant qu'il donnerait de ses nouvelles le lendemain.

Le lendemain, en effet, il envoya deux témoins à M. de B... pour lui demander raison des paroles prononcées la veille. M. de B... refusa de donner la satisfaction qu'on lui réclamait, refusant de se battre, parce que celui qui le provoquait était trop jeune, mais se déclarant prêt à croiser le fer avec le beau frère du jeune homme. Ce beau-frère, M. Van V... est officier. Il ne se le fit pas dire deux fois; immédiatement il dépêcha deux témoins à M. de B... qui, cette fois, accepta. Cependant, la rencontre dut être reculée d'un jour, par suite de l'état maladif dans lequel se trouvait M. de B....

Le duel eut lieu au sabre. Au premier engagement, M. de B... faillit être atteint; il évita le coup en faisant, en arrière, un saut prodigieux. Au deuxième engagement, il eut une déchirure à la chemise; alors, il jeta son arme en disant qu'il préférât reconnaître qu'il était un lâche que de continuer le combat. Malgré les sollicitations pressantes de ses témoins, il refusa, en effet, de continuer le duel, et consentit à ce qu'il fut rédigé un procès-verbal constatant que M. de B... était un lâche. Ce procès-verbal, il le signa lui-même!

La *Gazette des tribunaux* raconte le procès d'un anglais condamné à 15 chelins d'amende pour avoir frappé un policeman.

Écoutez la déposition du policeman:

"J'étais de service à la porte de la station de police de Bow street quand le prévenu s'est approché de moi: "Veuillez me mettre au violon dit-il, je veux en faire l'expérience.—Allons, lui dis-je passez tranquillement votre chemin.—Mettez-moi en prison.—Non.—Vous ne voulez pas, c'est bien décidé?—Non, je ne veux pas vous mettre en prison.—Nous allons bien voir," ajouta-t-il. Et en disant ces mots il m'a allongé un coup de parapluie sur le dos. Je lui ai dit de nouveau de passer son chemin, et il a répondu à mon exhortation par un nouveau coup de parapluie. Là-dessus je me suis rendu à son désir et je l'ai mis au poste. On l'a interrogé et il a dit qu'il m'avait frappé pour se faire mettre en prison afin de connaître l'intérieur d'une cellule, de savoir comment les choses s'y passent, parce qu'il a le dessein de communiquer ses observations à la Chambre des Communes."

Le prévenu, un gentleman d'apparence très respectable, reconnaît le fait, et se borne à faire constater "qu'il a frappé l'agent avec beaucoup de calme et sans faire de scandale."

Le juge.—Et pourquoi frapper l'agent?

Le prévenu.—Je voulais voir une cellule de police.

Le juge.—Si vous aviez ce désir, vous pouviez demander la permission au sous-intendant de police.

Le prévenu.—Oh! ce n'est pas la même chose. Je voulais savoir aussi comment on empoigne les gens.

Est-ce assez anglais?

On lit dans le *Courrier de Bayonne*, sous la date du 13 juillet:

"La journée de jeudi a été d'une chaleur suffocante, lorsque, vers cinq heures du soir, le ciel, chargé d'électricité, commença à s'assombrir. De fréquents éclats de tonnerre se firent entendre, et la foudre tomba à diverses reprises dans le

voisinage de l'embouchure de l'Adour, au Boucau nord et au Boucau sud.

"En ce moment huit Frères des écoles chrétiennes qui avaient conduit les élèves du pensionnat Saint-Bernard aux Allées-Marines, et qui avaient poussé leur excursion jusqu'à la barre, regagnaient Bayonne. Pour éviter le voisinage des arbres, ils prirent le quai étroit qui longe l'Adour. L'un d'eux hâta le pas pour prendre la direction de sa division, qu'il avait confiée momentanément aux soins d'autres Frères; trois d'entre eux s'abritèrent contre les murs du Lazaret et les quatre derniers poursuivirent leur route, marchant les uns à la suite des autres. C'est dans ce passage difficile, n'ayant pas un mètre de largeur, à la hauteur de Blancpignon, que la foudre éclata et les renversa tous. Le Frère qui marchait en tête eut la figure brûlée et déchirée comme par un coup de sabre, symétriquement, des deux côtés du visage, à partir du haut du nez. Le second Frère fut violemment tourné par le fluide électrique, qui prit pour conducteur l'agrafe de sa soutane. Les deux autres furent simplement jetés à terre de face, les bras en avant.

"Chose à remarquer: malgré le peu d'étendue du quai, aucun d'eux ne tomba dans le fleuve, qui aurait été leur tombeau dans l'état de stupéfaction où ils se trouvaient. Le Frère qui précédait les autres fut le premier revenu de cette terrible commotion, et, avec l'aide de ceux qui étaient restés au Lazaret, il porta secours à ses compagnons. Pour le deuxième, la mort avait été instantanée; tous les objets en métal qu'il portait avaient été volatilisés, et en face du crochet du haut de la soutane et des épingles qui retenaient son rabat, la gorge portait trois trous comme ceux qu'auraient pu former des balles de revolver.

"On a pu constater que sa poitrine était déchirée et que le bas d'une de ses jambes et un soulier étaient lacérés sans que cette partie du corps portât la moindre trace de confusion. Le cadavre fut ramené en ville dans un omnibus que l'on envoya quérir en toute hâte."

On lit dans le *Monde de Paris*.

La nuit dernière, vers deux heures du matin, des gardiens de la paix, en tournée place de l'Observatoire, aperçurent de loin, à l'intérieur d'une colonne de salubrité, une sorte de fantôme. Ils s'approchèrent et virent un homme sans autre vêtement que sa chemise, coiffé d'un chapeau de très haute forme.

—Que faites-vous-là, dans ce costume? lui demandèrent-ils.

—J'attends, répondit-il, une audience de S. M. l'empereur de la Chine, qui doit me nommer mandarin lettré. Voilà plusieurs fois que je frappe à la porte sans oser entrer.

—Venez avec nous, lui dirent les agents, voyant à qui ils avaient affaire; nous allons vous introduire.

Ayant trouvé à quelque distance ses habits qu'il avait ôtés, ils l'en revêtirent tant bien que mal, et le conduisirent à la Préfecture de police.

Cet homme est un sieur M..., professeur, demeurant au Petit-Montrouge, qui a publié des travaux sur les langues de l'extrême Orient. Des mesures ont été prises, après constatation de son état mental, pour le faire admettre dans une maison d'aliénés.

Il y a à l'heure qu'il est, dans la rue aux Ours, raconte un journal français, un malheureux marchand d'éponges qu'une farce de fumiste met en grave danger.

M. P..., le négociant en question, adore la pêche à la ligne. Depuis dix ans, son gendre ne cessait de se moquer de lui à ce sujet.

Ces railleries n'avaient du reste aucune prise sur le pêcheur endurci.

Il y a trois jours, M. P... se rendit à Marly pour s'y livrer à son exercice favori.

Son gendre le suivit sans se montrer. Il emportait avec lui une perruque de diable, ornée de deux cornes rouges, qu'il avait achetée l'hiver dernier chez un costumier de la rue Le Peletier.

Tandis que son beau-père pêchait, il se coiffa de sa perruque, se déshabilla, entra doucement à l'eau et nagea vers la ligne, cachée par de hautes herbes. Sitôt qu'il en fut assez près, il plongea, et, nageant entre deux eaux, saisit l'hameçon.

Ça mord! hurla M. P... enthousiasmé. Et il tira sa ligne..

Un diable cornu était attaché au bout.

Le pauvre marchand d'éponges roula sans connaissance sur le sol.

Depuis ce moment il a le délire et s'imagine se débattre contre le diable des eaux.

Nous trouvons dans le *Berliner Zeitung* de Berlin des détails sur un horrible accident arrivé à Custrin, qui est dû, paraît-il, à la négligence d'un garde-voie. Voici les informations que publie ce journal:

"L'accident est arrivé le 15 juillet, à trois heures et demie du matin. Un omnibus venant de Soldin, et contenant dix personnes, traversait la voie, ayant trouvé la barrière ouverte, lorsqu'il fut atteint par le train courrier de Bromberg, qui arrivait à toute vapeur. Le choc fut si violent que l'omnibus se trouva coupé en deux et que l'arrière de la voiture alla se jucher entre la locomotive et le tender.

"L'avant de la voiture resta sur la voie, et les trois chevaux dont se composait l'attelage n'eurent pas le moindre mal. On releva immédiatement deux cadavres et six personnes grièvement blessées. Des débris de toute sorte avaient été lancés jusqu'à 500 pas de distance. Le conducteur de l'omnibus fut retrouvé vivant encore, mais ayant les deux jambes emportées, un bras écrasé et le crâne littéralement scalped. Ce malheureux jeune homme a encore souffert quatre heures de martyre avant d'expirer.

"Pendant ce temps, la partie de la voiture logée entre la locomotive et le tender était emportée par le train, qui ne s'était pas arrêté. Au milieu des débris se trouvait une femme nommée Schenck, dont le mari avait été lui-même blessé. Cette pauvre femme, accrochée aux fragments de la voiture, poussait des cris déchirants. A quelque distance du théâtre de l'accident, ces débris de l'omnibus furent lancés violemment contre le parapet d'un viaduc, et des témoins oculaires disent que le corps de Mme. Schenck a volé horizontalement par dessus le parapet pour aller se briser au fond de la tranchée, où on l'a effectivement retrouvé.

"Les victimes de cette horrible catastrophe sont au nombre de huit. Cinq sont mortes, et trois ont reçu des blessures si graves qu'il n'y a aucun espoir de les sauver. Les deux autres personnes qui se trouvaient dans l'intérieur de la voiture ont été sauvées. Elles se sont trouvées gisant sur la chaussée, assez loin de la voie qu'elle traverse, sans savoir comment elles y étaient arrivées.

"La femme Schenck, qui a péri d'une manière si tragique, laisse neuf enfants, et elle allait être mère d'un dixième."

LE MISSIONNAIRE.

TADOUSSAC, Aout, 1872.

Qu'il est beau ton courage, homme béni de Dieu,
Lorsqu'à tes vains parents, à tes sœurs, à tes frères,
Tu réponds sans faillir, répétant leurs prières,
Par un cruel adieu.

Pourquoi ? Pour t'en aller chez les tribus errantes
Des barbares enfants du jeune Canada,
Prêcher avec ardeur, de tes lèvres brûlantes,
Le nom de Jehovah.

De Jehovah, pasteur, plein d'amour, de tendresse,
Pour ses brebis perdues, au fond de la forêt.
Pour qui l'infime peuple et la haute noblesse,
Offrent le même attrait.

Oui, ton courage est grand ! mais grand il est encore,
Quand tu laisses tes feux pour un pays nouveau.
Où la neige et les vents, précurseurs de l'aurore,
Ravagent le hameau.

Où le froid et la faim, deux tyrans redoutables,
Etendent sans pitié, sur le prêtre, leur main.
En vain, où l'on attend des âmes secourables,
Un seul morceau de pain.

Lourd est ton fardeau, le fardeau que tu portes.
Mais, toujours le même, reste ton noble cœur ;
Un jour, qui n'est pas loin, aux glorieuses cohortes,
Des élus du Seigneur.

On verra comme un lys, se ranger ta belle âme.
Récompense infinie, indicible transport,
Où tu chériras Dieu, d'une éternelle flamme.
Et béniras ta mort.

Non, non, jamais l'homme, qui vit dans l'opulence,
Eloigné des soucis et des sincères pleurs,
Ne comprend les peines, les ennuis, la souffrance,
Les pénibles sueurs.

Que verse sur ses pas, l'humble missionnaire.
Puisse-t-il le respecter, l'honorer comme un saint,
Toujours le secourir, lui rendre moins amère,
La charge du destin.

VIATOR.

REVUE ÉTRANGÈRE

Les nouvelles d'Europe peuvent se résumer en quelques mots. Le plus grand événement est celui de la réunion des empereurs d'Allemagne, de Russie et d'Autriche, qui doit avoir lieu le 28. Cet événement fait beaucoup de bruit, et les conjectures de manquent pas, comme on peut bien le penser. Il n'y a pas de doute que dans cette entrevue des trois empereurs, de graves questions seront discutées et de grandes résolutions seront prises. Ils ne se réuniront pas seulement pour prendre un verre ou fumer un cigare ensemble.

Le tribunal d'arbitrage procède rapidement ; on croit que ses travaux seront finis, le 15 septembre prochain.

350 candidats radicaux briguent les suffrages du peuple en Espagne.

PÉROU.

Des avis du Pérou, datés du 27 juillet annoncent une nouvelle révolution plus étonnante qu'aucune des innombrables révolutions dont ce pays a déjà été le théâtre.

"Gutierrez, est-il dit, a assassiné le Président Balta et s'est proclamé dictateur à sa place. Cet acte ayant soulevé l'indignation publique, Gutierrez a essayé de s'enfuir, mais il a été capturé par le peuple et écharpé. Il a été pendu à une colonne de gaz, et son cadavre a été brûlé.

M. Pardo a été nommé président et le mouvement insurrectionnel commencé par Gutierrez n'a pas eu d'autres suites.

En l'absence de tous autres détails sur cette révolution, nous ne pouvons que jeter un coup d'œil rétrospectif sur le caractère et la carrière des personnages qui y ont joué les rôles principaux.

Le général José Balta, tombé victime de l'ambition de son rival, était natif du nord de la République du Pérou, où il jouissait d'une grande popularité. Il était parvenu à la présidence en renversant le général Pardo, contre qui luttait en même temps, à la tête des révolutionnaires du Sud, le général Canseco, lequel fut évincé par son heureux compétiteur. Depuis son arrivée au pouvoir, Balta avait gouverné avec beaucoup de fermeté ; il s'était spécialement appliqué au développement des ressources industrielles du pays, et il est probable qu'il aurait beaucoup fait pour la prospérité publique s'il lui eût été donné de poursuivre ses plans. Déjà, à ce moment même, s'organisaient sous son patronage, une grande exposition nationale à Lima. Il est impossible de prévoir l'influence que pourra avoir sa fin prématurée sur cette entreprise.

Gutierrez, tombé lui-même victime de l'insurrection dont il était le chef et qu'il a pu croire un instant victorieuse, au point de s'emparer du pouvoir suprême, était un homme intelligent et influent. Il appartenait à une grande famille très respectée dans le pays ; mais il avait depuis son entrée dans la vie active montré une ambition démesurée, et s'était trouvé mêlé à toutes les intrigues qui sont le fond de la politique dans les républiques espagnoles du Nouveau-Monde.

On écrit de Strasbourg.

Vous connaissez le chiffre de notre souscription ; plus de 2 milliards !

C'était du délire, de la folie ; on était ivre de bonheur ! La France, étranglée, mutilée, que le Prussien disait morte, qui trouve plus de 40 milliards quand le vainqueur n'a pas pu réaliser en 1870 son emprunt de 450 millions.

On s'empressait dans les rues : Vive la France ! vive la République ! et tout ceci, au nez de la police prussienne, qui regardait sans rien y comprendre.

Dans une brasserie, un Strasbourgeois monte sur une chaise, annonce que l'emprunt est couvert dix fois, et termine son petit discours aux cris de : Vive la France ! vive la France ! oui, trente milliards de fois Vive la France !

Dans un autre établissement, un vieillard commande une

tournée de chopes pour tous les Alsaciens présents, pour boire à la régénération de la France.

Nous revivons, nous supportons avec plus de patience le joug de l'étranger. On espère !

On écrit de Lyon :
Si ceux qui aiment la chaleur ne sont pas satisfaits, ils sont bien difficiles.

Voilà trois jours que l'on n'entend dans les rues qu'une seule exclamation :

— Ah ! qu'il fait chaud !
On ne rencontre que des gens s'épongeant le visage.

Les bains froids sont littéralement encombrés.
Nous ne pouvons constater le sentiment général qu'en répétant l'exclamation : Ah ! qu'il fait chaud ! et en convenant de sa parfaite exactitude.—*Décentralisation.*

LES DRAMES DE L'AMOUR.

On lit dans la Gazette de Lorraine :

On a plaidé, devant le tribunal sédentaire de guerre, un procès qui fait le pendant du procès Dubourg, sauf la position sociale des intéressés. Le sieur Eugène J., de Hesse, était accusé de tentative de meurtre sur la personne du nommé Lévy, amant de sa femme. Depuis cinq mois, ce dernier entretenait des relations criminelles avec la femme J. . . .

Naturellement un tel état de choses ne pouvait pas rester longtemps caché au mari. Celui-ci, justement indigné, menaçait de mort à plusieurs reprises sa femme et son complice qui n'en tiraient aucun compte.

Un jour, au mois d'avril, le mari se cacha dans la cheminée, croyant que Lévy viendrait. En effet, ce dernier ne tarda pas à frapper à la fenêtre et, la femme lui ayant assuré que son mari était sorti, il entra. Lorsque l'accusé crut être sûr de les avoir pris en flagrant délit, il sortit de la cheminée armé d'une hache et en asséna d'abord un vigoureux coup sur la tête de sa femme, qui se sauva toute ensanglantée ; puis il frappa à plusieurs reprises, avec le talon de sa hache, sur la tête de Lévy. Celui-ci se sauva à son tour, mais, sur l'escalier, il voulut opposer de la résistance ; alors le mari tourna la hache et lui donna, avec le tranchant, un dernier coup qui faillit le tuer.

Là-dessus, l'accusé se rendit chez M. le maire pour se constituer prisonnier. Me. Pistor-Paillet lui est adjoint comme défenseur d'office. L'accusé paraît être en proie à un chagrin excessif, mais sa figure ne trahit point de peur. Il donne des réponses simples et claires : plusieurs témoins déposent en sa faveur. Son défenseur s'est distingué par un discours digne de la circonstance. Il invoque la sainteté du mariage, le respect dû au foyer de la famille, et adjure le tribunal de reconnaître la non-culpabilité de son client.

La Cour fait droit aux conclusions de l'honorable défenseur et acquitte l'accusé, qui s'élança vers Me. Pistor pour l'embrasser, en versant un torrent de larmes.

Le drame de Galgon :

Avant de partir pour le service, Lacaze fils aîné aimait une jeune fille du pays. Il se croyait payé de retour. Des serments avaient été échangés, et l'on s'était mutuellement promis de se marier après la libération du jeune homme. Celui-ci partit, confiant dans la parole donnée.

Un de ses frères, plus jeune que lui, avait reçu la confidence de cet amour. Il réussit après son départ, à se faire aimer de la jeune fille et à devenir son époux.

Revenu dans ses foyers, malgré la douleur qu'il ressentit de cette union qui brisait son âme, Lacaze aîné vécut sous le toit commun, à côté de ceux qui avaient trahi son affection.

Le calme le plus complet paraissait régner dans la famille. Malheureusement, ce calme n'était sans doute qu'apparent, et le cœur blessé du pauvre oublié luttait encore contre le souvenir des promesses foulées aux pieds. Mercredi, 17, armé de deux pistolets, il en déchargea un sur son frère, qui tomba ; puis s'éloignant du lieu du crime, il se tira successivement deux coups de l'arme qui lui était restée entre les mains, et qu'il avait eu, paraît-il, le sang-froid de recharger après une première et infructueuse tentative de suicide. Attirés par le bruit des détonations, des voisins accoururent et voulurent l'arrêter. Il se porta alors au niveau de la trachée un coup de couteau qui lui fit une effroyable blessure. Les deux malheureux sont l'un et l'autre encore vivants, mais dans un état très grave.

LES PREMIERS HABITANTS DE CEYLAN.

LÉGENDE SINGHALAISE.

A l'origine, ce pays s'appelait *Pao't-chou*, ou l'île des Choses précieuses. Dans la suite des temps, la fille d'un roi de l'Inde du Sud ayant été fiancée à un prince du royaume voisin, sur sa route elle rencontra un lion. Les serviteurs du roi et les hommes qui formaient son escorte, furent remplis d'effroi et se dispersèrent, laissant la jeune fille seule sur son char. Le lion s'approcha d'elle, la prit sur son dos et s'enfuit au loin. Il se retira dans les profondeurs d'une montagne. Il cueillait des fruits et chassait des animaux pour subvenir à sa nourriture.

Au bout de quelques années, la jeune femme mit au monde un garçon et une fille. Quoiqu'ils eussent une forme humaine, leur caractère était violent et féroce. Le fils, étant devenu grand, parla ainsi à sa mère : " De quelle espèce suis-je ? Mon père appartient à la race des quadrupèdes, et ma mère à celles des hommes."

Sa mère lui raconta alors sa propre aventure.
— Puisque les hommes et les animaux, lui repartit son fils, sont d'une espèce différente, pourquoi ne pas les laisser et fuir pour demeurer ensemble ?

— C'est bien mon intention, répondit la mère ; seulement, je ne vois aucun moyen de nous échapper.

Dans la suite, le fils suivit son père, gravit des montagnes et traversa des vallées, et observa avec soin les endroits où il passait. Le lendemain, ayant épié le moment où le lion était parti au loin, il emmena sa mère et sa sœur, et chercha un refuge dans les villages ; enfin il arriva dans le royaume où était née sa mère et s'informa de sa famille ; mais elle était complètement éteinte. Se trouvant sans abri, ils allèrent demander asile aux habitants des champs.

A son retour, le roi-lion, ne voyant plus ni sa femme ni ses enfants, entra en fureur, sortit de la forêt en poussant d'affreux rugissements, et immola un grand nombre d'hommes et de femmes des villages voisins. Le père ayant informé le roi de cet événement, il se mit à la tête de son armée, choisit et enrôla les hommes les plus courageux pour chasser le lion et le percer de flèches.

Quand le lion les eut aperçus, il poussa des rugissements horribles qui firent tomber de frayeur les hommes et les chevaux, de sorte que personne n'osait s'avancer pour l'attaquer.

Beaucoup de jours s'écoulèrent ainsi sans résultat. Le roi fit une nouvelle proclamation, et promit cent mille pièces d'or à quiconque serait capable de tuer le lion.

Le fils dit alors à sa mère : — Il nous est impossible de supporter plus longtemps la faim et le froid ; je désire répondre à l'appel du roi, qu'en pensez-vous ?

— Il ne faut pas y aller, lui répondit-elle ; car, quoique ce lion soit une bête fauve, cependant, c'est votre père. Si vous le tuez, vous ne mériterez plus le nom d'homme !

— Si je ne le tue pas, dit le fils, il ne s'en ira jamais, et peut-être viendra-t-il jusque dans le village pour nous chercher et nous poursuivre. Si, un matin, le roi-lion apprend notre retour, croyez-vous que nous puissions échapper à la mort ? Pourquoi donc me retenez-vous ? Ce lion est une source de désastres, et le malheur finira par nous atteindre nous-mêmes. Faut-il que, pour épargner un seul individu, je cause le désespoir et la ruine de tout le peuple ? J'y ai bien réfléchi, mon premier devoir est de répondre à l'appel du roi. En disant ces mots, il partit.

Quand le lion l'eut vu, il se coucha d'un air doux et soumis, et, oubliant ses dispositions meurtrières, il témoigna la joie la plus vive. Mais le fils, avec un couteau acéré, lui ouvrit la gorge et lui fendit le ventre. Le lion, bien qu'en proie à d'atroces douleurs, n'en conserva pas moins des sentiments tendres et affectueux ; il supporta, immobile, ses horribles souffrances, et bientôt après il expira.

A cette nouvelle, le roi, transporté de joie et d'admiration, demanda au jeune homme la cause de cette mort résignée.

Le jeune homme cacha d'abord la vérité ; mais à la fin, pressé de mille manières, il laissa échapper son secret.

— Hélas ! s'écria le roi, si vous n'étiez pas issu de cette bête féroce, personne au monde ne pourrait s'expliquer l'affection qu'il vous a montrée. Quoi qu'il en soit, auparavant, j'ai promis une récompense, et je ne manquerai pas à ma parole ; mais, comme vous avez tué votre père, je ne puis souffrir qu'un fils rebelle et dénaturé demeure plus longtemps dans mon royaume.

Il prescrivit aux magistrats de lui donner une grande quantité d'or et d'argent, et de le chasser ensuite hors de son royaume.

Aussitôt on équipa deux vaisseaux sur lesquels on embarqua une grande quantité d'or, de vivres et des provisions de tout genre. On le conduisit (avec sa sœur) jusqu'au milieu de la mer, puis on les abandonna tous les deux au caprice des flots.

Le navire du fils, après avoir longtemps vogué sur la mer, aborda dans l'île appelée *Pa'o-tchou* (*Ratnadvipa*). L'ayant trouvée fertile et riche en productions rares, il en fit son séjour.

Dans la suite, des marchands y amenèrent leur famille pour recueillir des pierres précieuses, et s'établirent dans ce pays. . . La population s'étant accrue par degrés, elle nomma un roi et des ministres ; et, comme leur ancien aïeul avait pris et tué un lion, ils tirèrent de cette circonstance le nom du royaume et l'appellèrent *Seng-kia-lo*,—*Sinhala*,—*Ceylan*.

UNE HISTOIRE AMUSANTE.—Voici une histoire tout à fait de saison qui nous est racontée par le *Standard* :

Il y a quelques jours, un gentleman nommé Needham, était allé se baigner dans la Lea, emmenant avec lui son chien favori, un *retriever*. Après s'être déshabillé, il avait fait un paquet de ses vêtements, qui contenaient une montre en or et une somme considérable, et les avait déposés sur le bord de la rivière, les confiant à la garde de son chien, avec ordre d'y faire bien attention.

Le fidèle animal ne se conforma que trop exactement, comme on va le voir, à la recommandation de son maître ; car lorsque M. Needham, après avoir pris son bain, sortit de la rivière et se dirigea du côté des vêtements pour s'habiller, le chien, qui est tout jeune, notez ce point, ne reconnut pas son maître, parce qu'il était nu, et ne voulut pas lui permettre d'approcher. Toutes les tentatives faites par M. Needham pour s'emparer de ses vêtements furent inutiles.

Il pensa alors qu'il aurait plus de succès en retournant dans l'eau et en essayant par des appels répétés d'attirer le chien de son côté et de lui faire abandonner son poste.

Ce moyen réussit ; en effet, à force de siffler et d'appeler, M. Needham parvint à détourner l'attention du chien et à l'éloigner de sa surveillance.

Mais, autre aventure à laquelle ne s'attendait pas le baigneur ! à peine le chien avait-il quitté les vêtements pour s'avancer vers son maître, que des individus, qui étaient sans doute embusqués près de là et avaient été témoins de la scène entre l'homme et le chien, se précipitèrent sur le paquet et se sauvèrent en l'emportant.

M. Needham, qui croyait à une plaisanterie, leur cria de revenir, mais ce fut en vain, et, dans la position où il se trouvait, il ne pouvait songer à les poursuivre. Force lui fit donc de rester là et d'attendre que le hasard vint le tirer de cette situation embarrassante.

Il attendit assez longtemps ; mais à la fin, il vit apparaître un bateau conduit par quelques hommes qu'il héla, et auxquels il raconta sa mésaventure. Ceux-ci eurent l'obligeance de lui prêter un pantalon et un habit de canotier, et il put regagner son domicile ; mais, jusqu'à présent, aucune nouvelle de ses effets et des valeurs qu'ils contenaient.

LES RÉGATTES A LACHINE.

Ces régattes ont eu lieu le 12. La course pour les jeunes garçons fut gagnée par Wm. McNider, âgé de 11 ans, A. Tasche-rcrau, 13 ans, C. McNider, 8 ans, troisième.

LE DÉBARCADÈRE A LA MALBAIE.

Nous avons parlé assez souvent de la Malbaie pour nous dispenser d'expliquer cette gravure.

LES DAMES A CACOUNA.

Cette année il paraît que le jeu de quilles était en faveur à Cacouna.

DÉCOUVERTE DU DR. LEVINGSTONE EN AFRIQUE.

On sait que depuis longtemps on n'avait pas eu de nouvelles du célèbre Dr. Levingstone dont les voyages et les découvertes ont fait tant de bruit dans le monde.

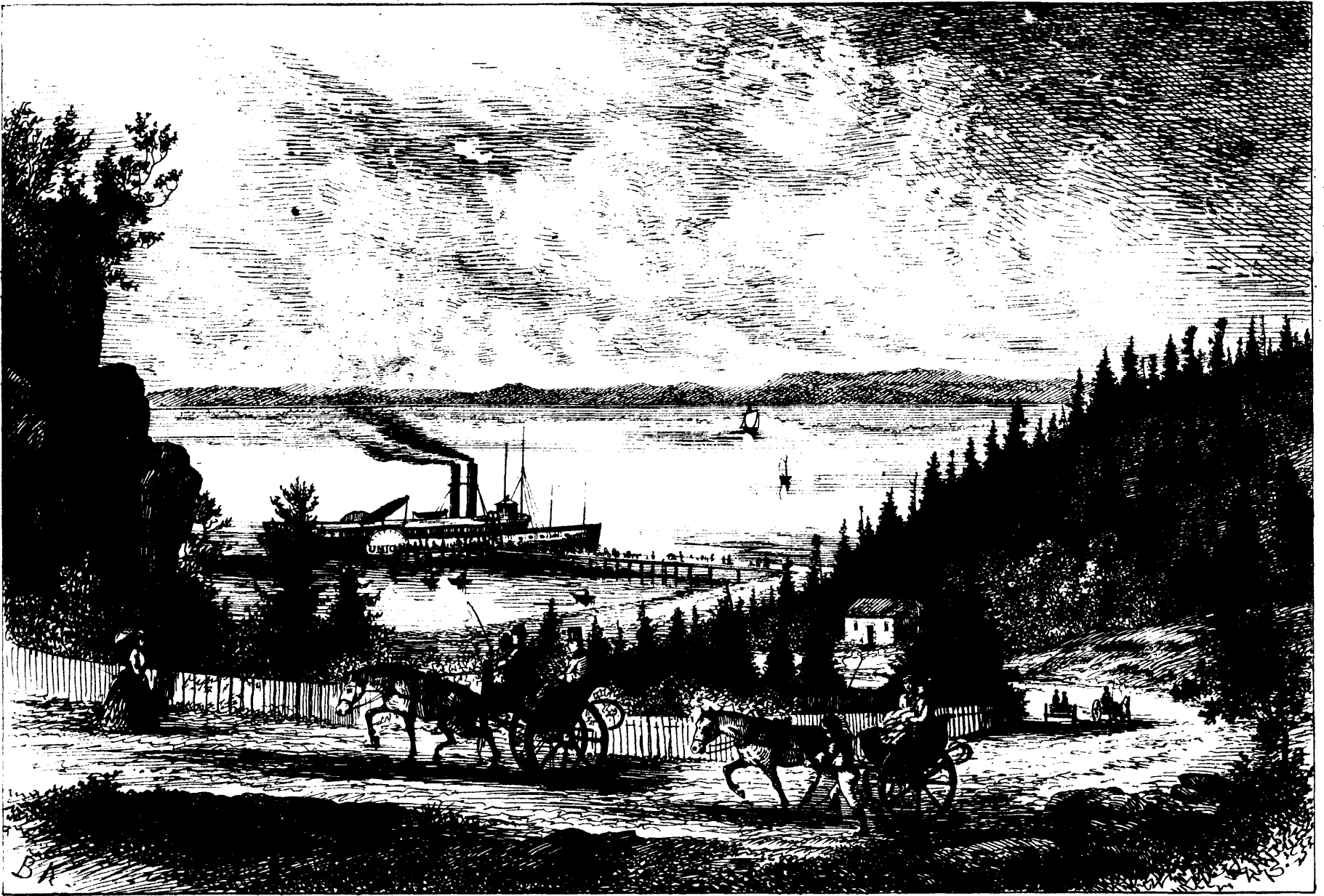
Un jour, il prit envie au fameux Bennett, propriétaire du *Herald* de New-York, d'envoyer quelqu'un à la recherche du Docteur. Il s'adressa à l'un de ses correspondants, M. Stanley, qui accepta cette tâche périlleuse. On sait que M. Stanley, après des fatigues énormes et avoir été sur le point de succomber vingt fois parvint à trouver le docteur en Afrique au milieu d'une tribu de nègres.

Notre gravure représente l'entre-vue.



LES DAMES JOUANT AUX QUILLES À CACOUNA.—CROQUIS DE E. JUMP.





LE DÉBARCADÈRE À LA MALBAIE.—CROQUIS DE E. JUMP.



LES RÉGATTES, À LACHINE : COURSE DE JEUNES GARÇONS.—CROQUIS DE E. JUMP.

Nos abonnés de Montréal sont priés de se préparer à payer l'abonnement de l'année ou du semestre courant. Notre collecteur va se présenter à leur domicile avec le compte, et nous espérons qu'il sera payé à sa première visite, sans être obligé de revenir plusieurs fois, ce qui serait une perte de temps et pour nos abonnés et pour lui.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 29 AOUT, 1872.

ELECTIONS.

Les élections achèvent; encore quelques jours et elles auront dit leur dernier mot. Déjà, cependant, les partis calculent leurs forces et groupent leurs bataillons. La lutte est chaude dans le Haut et le Bas-Canada, le gouvernement, dispute le terrain pied à pied contre l'opposition qui fait des prodiges de valeur. L'opposition prétend que le Bas-Canada va lui donner au moins vingt-cinq membres et le Haut-Canada 54 ou 55, qu'elle aurait une majorité de 8 ou 10 pour ces deux provinces et que c'est suffisant pour renverser le gouvernement quand bien même les autres provinces lui donneraient une majorité de vingt ou vingt-cinq, que le gouvernement ne pourrait se maintenir longtemps, appuyé seulement sur une majorité des petites provinces.

Les amis du gouvernement prétendent, d'un autre côté, que leur affaire est bonne et que les dernières élections ne seront pas aussi avantageuses au Haut-Canada qu'il l'espère.

C'est surtout à Québec que les libéraux ou nationaux sont fiers de leurs succès; ils prétendent que depuis Québec jusqu'à cent cinquante lieues en bas du fleuve, ils sont maîtres du terrain. Mais les ministériels leur disent qu'ils n'ont pas droit de réclamer M. Fiset comme un des leurs, ni M. Mailloux de Temiscouata, ni même M. Tremblay, de Charlevoix.

Quoiqu'il en soit, l'opposition du district de Montréal a le droit d'envier leurs succès, jusqu'à présent elle n'a pas fait de merveilles, et ceux de Québec savent bien le lui dire.

Lorsque notre journal sera distribué, les élections de Montréal auront eu lieu, notre ville aura repris le cours interrompu de ses affaires et recouvré la paix.

Il est difficile en ce moment de parler autre chose que d'élections à ceux qu'on rencontre.

Si on parle à un homme d'une échéance, il vous répond en vous demandant ce que vous pensez des élections. Si vous lui demandez de l'argent, il vous apprend que votre candidat va gagner l'élection par trois ou quatre cents voix de majorité. Que voulez-vous répliquer à un homme qui vous annonce une si heureuse nouvelle? Les locataires n'ont jamais été aussi tranquilles, s'ils reçoivent la visite de leurs propriétaires, c'est pour s'entendre dire qu'ils n'ont pas besoin de se presser. Tant il est vrai que toutes les situations ont un bon et un mauvais côté.

ST. HYACINTHE.

M. Delorme a défait M. Dunn par une majorité de 197 voix.

ROUVILLE.

M. Mercier a été élu comme on le verra par l'état suivant. Le comté de Rouville a enfin fait son devoir. M. Cheval quelque estimable et intelligent qu'il fût ne pouvait être utile à la chambre d'Ottawa. De pareils hommes devraient employer leur intelligence et leur dévouement dans leurs comtés, dans les affaires municipales en faveur des améliorations agricoles, des entreprises industrielles, au lieu d'usurper des positions qu'ils ne peuvent remplir honorablement et utilement pour leur pays et pour eux.

	Mercier.	Cheval.
St. Mathias	27	71
Richelieu	31	4
Bonsecours	67	4
Ste Marie	144	50
Marieville	50	9
Ste Angèle	126	31
St. Césaire	210	174
" village	69	9
Canrobert	23	13
Ange gardien	107	184
St. Paul	66	128
St. Jean-Baptiste	60	163
St. Hilaire	45	128
	1025	968
	968	

Majorité de M. Mercier..... 57

ST. JEAN.

M. Bourassa, député depuis 1854, a été réélu par acclamation samedi.

M. Bourassa appartient à l'opposition.

NAPIERVILLE.

L'hon. A. A. Dorion a été mis en nomination contre M. Coupal, l'ancien membre.

CHICOUTIMI.

La lutte est entre M. Price conservateur et M. Gagné, Avocat, National, qui est soutenu par M. Tremblay.

IBERVILLE.

M. Béchard, candidat national, a été réélu par acclamation.

JACQUES CARTIER.

M. Laflamme a défait M. Girouard.

Voici le chiffre des majorités de chaque candidat dans les différentes paroisses :

	Laflamme.	Girouard
St. Laurent	00	126
Lachine	34	00
Pointe-Claire	116	00
Ste Anne	23	00
Ste Geneviève	20	00
Ile Bizard	00	26
	193	152
	152	

Majorité pour M. Laflamme... 41

ARTHABASKA.

Là c'est M. Nérée Dorion, arpenteur, frères des MM. Dorion de Montréal, contre M. Tessier, Notaire. M. Laurier travaille pour M. Dorion.

YAMASKA.

M. Fortier, libéral qui a représenté ce comté pendant plusieurs années a laissé sa place au Dr. Roch Mignault de St. Michel, qui va avoir à lutter contre M. Duguay, marchand de la Baie du Febvre.

En Haut-Canada, les élections se font maintenant dans les comtés où l'opposition a le plus de force, aussi ses succès ont augmenté et elle prétend avoir à l'heure qu'il est quatorze de majorité; il reste quatorze élections à faire et elle prétend que onze de ces comtés élargiront de ses gens.

Le Mail de Toronto publie une liste des membres élus pour toute la Puissance, d'après cette liste le gouvernement aurait une majorité de quarante au moins.

Le résultat des élections donne lieu à une foule de conjectures et de rumeurs auxquelles bien entendu il ne faut pas ajouter une grande foi.

Par exemple, on dit que Sir John A. battu dans le Haut-Canada pourrait bien se retirer et passer en Angleterre où il vient d'être appelé au poste élevé de membre du Conseil privé, qu'il y aurait alors une tentative de fusion dans le Bas-Canada sur un programme acceptable par la grande majorité de la représentation. Quelques-uns disent que l'hon. M. Dorion accepterait la place du juge-en-chef qu'on lui offrirait et que quelques hommes qui sont sur le Banc reviendraient dans la politique. Certains libéraux disent qu'ils n'ont pas besoin de fusion maintenant et ils se croient certains de monter au pouvoir avec l'appui des Clear-Grits du Haut-Canada.

On dit aussi que M. Beaubien se retirerait du gouvernement et serait remplacé par M. Gendron, de Bagot, et que M. Champleau remplacerait M. Ouimet ou M. Irvine qui serait fait juge.

Enfin, on prétend à Québec que M. Cauchon qui n'est pas devenu l'ami de M. Langevin depuis son élection, serait plutôt du côté de l'opposition que de celui du gouvernement; d'autres disent qu'il pourrait bien remplacer M. Langevin.

De ces rumeurs, que faut-il croire?

On s'est beaucoup occupé à Montréal d'une visite faite par Mgr. Bourget de Montréal, à Sir George. On a voulu donner une signification à cette visite; le Nouveau Monde a dit que c'était simplement une visite selon l'étiquette, une visite rendue.

L'élection de M. Laflamme a fait sensation à Montréal; on a célébré son triomphe avec enthousiasme parmi ses amis. M. Girouard a fait une belle lutte et il a déployé beaucoup de talent dans ses discours et d'énergie dans l'action. La clientèle anglaise que M. Laflamme possède dans ce comté lui a été d'un grand secours. Il n'a pas eu les majorités qu'il s'attendait d'avoir dans Lachine et la Pointe-Claire.

L. O. DAVID.

M. BIBAUD.

M. Bibaud n'a pas été satisfait de l'appréciation que nous avons faite de ses mémoires. Nous regrettons d'avoir offensé notre ancien maître et professeur de droit, mais nous avions pensé que lui qui se gêne si peu de dire sa pensée sur toutes choses et contre n'importe qui, il nous excuserait d'en faire autant. Nous tenons même de lui, peut-être cette manière indpendante de parler qu'il nous reproche, car on sait que les maîtres et professeurs se déteignent toujours un peu sur leurs élèves. M. Bibaud qui est un de nos concitoyens les plus érudits et un des caractères les plus francs de ce pays refuserait-il à ses anciens élèves le droit de ne pas partager toutes ses opinions religieuses ou politiques?

Quoiqu'il en soit nous publions la lettre qu'il nous a écrite au sujet de notre entrefilet concernant ses mémoires.

A MM. Desbarats, Mousseau et David.

Mes chers élèves,

Je viens de lire le petit compte rendu qu'il vous a plu d'écrire au sujet du fragment de mes mémoires que je vous avais fait tenir. J'en ai été tout émerveillé; votre expression "pittoresque" n'est certes pas gauchement expliquée, mais surtout ce sont vos expressions "peu canoniques," "les moins suspects," qui rendent votre petite production autant charmante, pour le moins, que votre biographie de M. Chauveau et l'accueil que fit votre feuille au Grand Duc Alexis. Je reçois avec toute la déférence possible les leçons que vous m'offrez, de si bonne grâce en droit canon et en moralité, et vous n'avez pas du tout rendu compte à la légère de mes recherches que je m'imaginai si ardues! votre foi n'est évidemment surpassée

que par votre savoir, savoir que vous déployez surtout en vos articles sur le traité de Washington et la Conférence de Genève: aussi bons devins vous y êtes que tous les prophètes qui ont si longtemps rempli votre feuille. Seulement il y a quelque temps que vous économisez un peu trop sur les frais de vos images. Il serait difficile de vous trouver reprochables d'ailleurs!... Attendez pourtant; je suis en mesure de reproche à vos gracieusetés par une autre qui ne pouvait pas encore se trouver dans le fragment de mes mémoires qui est en votre possession; la voici, car je vous l'envoie d'aussi loin que je suis.

"L'Opinion Publique reproduit sans commentaire une conversation de Pie IX.—je voyais souvent, dit le Pape, un homme distingué de votre pays (la France) bon catholique et se confessant même, mais qui avait plus d'un préjugé incompatible avec le véritable catholicisme. Il me disait que la loi doit être athée et protéger également tous les cultes. Il avait assisté aux obsèques de son ami protestant. Sur plusieurs points j'étais avec lui, mais pas ici, et il y a du mal à prendre part avec les protestants à certaines cérémonies.

"M. Desbarats ferait preuve de critique s'il voulait bien se rappeler qu'il ne fait pas plus de difficulté d'aller aux obsèques des protestants que n'en font ceux-ci de venir aux nôtres. Refusera-t-il surtout d'aller à l'enterrement de son ami?"

Voilà ce que j'ai écrit; mais à présent je vous tiens d'autant mieux mes chéris, que nous voyons par les journaux que les abbés Boucher, Sigomes, Jeannot, Gatien, Dignan ont suivi les obsèques du regretté Major Campbell. Cela aussi, peut-être, vous semble peu canonique et suspect! car votre foi est grande.

Votre écolier très humble,

BIBAUD.

Rivière David, Seigneurie Deguise, ce 19 Août, 1872.

Il va sans dire que je demande l'insertion dans l'Opinion Publique de cette réponse à votre compte rendu.

On dit que le décret de Rome touchant la division de la paroisse de Montréal est arrivé et que les difficultés religieuses qui ont préoccupé ce diocèse depuis longtemps vont enfin cesser. Plaise au ciel qu'il en soit ainsi!

On ne connaît pas encore la nature de ce décret, on se demande s'il donne raison à l'évêché ou au séminaire, mais on sait qu'il règlera la question, c'est le principal.

M. l'abbé B. Paquet, professeur à l'Université-Laval, était à Arthabaskaville, dimanche dernier. Il fit le sermon du jour, à l'archiconfrérie. La brillante réputation dont jouit M. Paquette avait attiré un bon nombre de fidèles anxieux d'entendre sa parole éloquente. Ils ne furent pas déçus.

Mercredi dernier 23, eut lieu à St. Zéphirin de Courval la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église que cette paroisse est en frais de bâtir. Un nombreux clergé accompagnait Mgr. Lafleche, l'évêque diocésain, qui présida la cérémonie et fit le sermon de circonstance.

Sir John A. Macdonald a été fait membre du Conseil privé de Sa Majesté. On dit qu'il devra aller y siéger au commencement de septembre.

A MA FENÊTRE.

Legouvé a dit, parlant des souvenirs :

—Sur l'homme assoupi, Morphée est descendu.
Sa paupière est fermée, et son corps étendu.
Qui remplira le vide où le sommeil le plonge?
Les souvenirs portés sur les ailes d'un songe.
Daus ces tableaux trompeurs, par eux seuls animés,
Il reprend ses travaux, ses jeux accoutumés.
Le berger endormi tient encore sa houlette.

JOHN.—Allons, George, peux-tu me dire à ton tour quelle profession avait le premier homme qui est monté au ciel?
—La profession du premier homme qui est monté au ciel! ma foi, c'est pas aisé à dire, je n'y suis jamais allé pour m'en informer.

—Tout de même, cherche.

—N'était-ce pas un piéton?

—Non.

—Un ouvrier?

—Encore moins.

—Un pauvre d'esprit?

—Mais non.

—Enfin, dis-le donc, toi.

—Ç'a été un voleur, le Bon Larron.

Robespierre ouvrit sa carrière politique le 27 juillet 1788. Il mourut à 35 ans et on lui fit cette épitaphe :

Passant ne pleure pas son sort,

Car s'il vivait tu serais mort.

CE N'EST PAS SI MAL!

Georges Hills, âgé de trente cinq ans, garçon boucher à Pantin, revenait, vers dix heures du soir, de faire quelques recouvrements pour son patron, lorsque, en suivant les fortifications des Prés-Saint-Gervais dans le sens de la route d'Allemagne, il entendit des cris singuliers qui se répétèrent à plusieurs reprises.

C'était un signal. Aussitôt des individus, au nombre de six à huit, sortirent de divers points à la fois et entourèrent le boucher, qui, sans perdre son sang-froid, s'élança pour s'ouvrir un passage, renversa violemment deux des malfaiteurs et essaya de fuir. Mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il se vit entouré de nouveau. Ses poings firent alors si bien leur office, que les agresseurs, n'osant plus s'approcher, l'assailirent avec des projectiles de toutes sortes. Bientôt, atteint par plusieurs pierres, le courageux boucher eût infailliblement succombé si une ronde de police, attirée par ses cris, ne fût venue à son secours.

A l'approche des agents, les malfaiteurs se sont esquivés, à l'exception de deux d'entre eux qui étaient restés sur le terrain, étourdis par les coups de poing de Georges Hills.

Ils ont été mis en état d'arrestation, et avec eux et par leurs révélations la justice aura les autres.—Patrie.

JEAN BART.

Suite.

Mais les moyens manquaient. Ce n'était pas sur la barque paternelle qu'on pouvait aller au loin; puis la vie de famille devenait abrutissante.

Un soir, au souper du pêcheur, le fils aîné ne parut point. On ne s'inquiéta d'abord que médiocrement de cette absence, mais les jours se passèrent et Jean ne revint plus.

Il avait douze ans depuis quelques semaines.

Où était-il passé, l'enfant terrible? S'était-il noyé? Avait-il été racolé par quelque aventurier du port?

On fut une année sans en avoir de nouvelles, puis on apprit que l'indomptable enfant était en Hollande.

Ennuyé de la besogne monotone de la pêche, et de plus en plus amoureux des aventures, Jean connaissait le port aussi bien que la maison paternelle, et y cherchait continuellement les occasions de voir des étrangers célèbres et d'entendre de nouvelles histoires. Il aperçut un jour un homme à figure féroce, à tournure étrange, un vrai pirate enfin.

Ce n'était pourtant qu'un contrebandier, mais un contrebandier qui avait deux cordes à son arc et qui écumait consciencieusement la mer quand la contrebande n'était pas assez profitable.

Le petit Jean alla le trouver résolument et s'offrit comme mousse.

Jérôme Valbué, notre écumeur de mer, le prit à son bord et l'emmena sans avertir personne. Jean Bart en pareille compagnie, trouva de quoi satisfaire son goût pour les aventures. Jérôme devint pilote hauturier royal, c'est-à-dire pilote à long cours, et le petit mousse resta sous ses ordres pendant quatre années.

Tel fut le premier maître qui initia Jean Bart à la vie de la mer. Cependant, doué d'un grand sens précoce et d'une honnêteté que les mauvais exemples de son capitaine ne firent jamais fléchir, le mousse repoussait hautement les actes qui lui semblaient mauvais, et après quatre ans de navigation, c'est-à-dire en 1666, il abandonna l'odieuse capitaine qui venait de commettre à son bord, sous prétexte de discipline, un acte de cruauté révoltante.

Il avait alors seize ans. Le métier de marin n'avait plus de secrets pour lui; son courage était à toute épreuve; à la plus incroyable activité, il joignait une force musculaire peu commune, et il jouissait d'une réputation déjà brillante dans les ports de la République.

Aussi passa-t-il facilement sous les ordres de l'amiral Ruyter, qui le garda pendant six ans. L'élève devait un jour se montrer digne d'un tel maître.

Après l'expédition de Chatam, 20 juin 1667, si glorieuse pour le grand amiral et si funeste pour l'Angleterre, Jean Bart n'eût guère d'autres occasions de se distinguer, mais il ne cessa de se perfectionner dans les connaissances de son métier difficile, et à vingt-et-un ans, quand nous l'avons trouvé en compagnie de Keyser, son parent et son ami, il était second à bord d'un lougre de Flessingue.

Jean Bart était donc un très-habile marin déjà quand il reparut dans le port de sa ville natale. Les Hollandais, sans s'en être doutés, avaient fait l'éducation du terrible adversaire qui allait jeter l'épouvante dans leur marine. Mais le fils de Michel n'était pas encore prophète dans son pays, et ne put obtenir au début de la guerre, et pendant toute l'année 1673, qu'un poste de second et celui de maître d'équipage sur différents corsaires qui opéraient timidement.

Son bouillant courage et sa témérité aveugle épouvantèrent d'abord les armateurs du port; mais quand on vit que le succès couronnait ses entreprises, quand on entendit les meilleurs officiers raconter que jamais pareil homme n'avait paru sur un navire, ce fut à qui lui offrirait un commandement.

— C'est trop tard, répondit Jean Bart; je suis assez grand garçon pour travailler aujourd'hui tout seul.

L'intrepide corsaire avait déjà réalisé dans ses courses des profits assez considérables; il rassembla toutes ses ressources et équipa à ses frais le *Roi-David*.

Ce n'était pas quelque chose de bien formidable que cette petite galiote armée de deux canons et montée par trente-six hommes; mais cela marchait comme le vent à la voile et à la rame; les hommes étaient des gens déterminés, tous personnellement connus du capitaine; c'était assez pour se jeter dans les aventures et faire parler de soi.

Le *Roi-David* prit la mer, se jeta dans la mer du Nord, fureta le long des côtes de Hollande et remonta jusqu'au Texel, sans rien découvrir. On eût dit que la marine ennemie dormait sur toute la ligne.

Au Texel, Jean Bart signala enfin une frégate hollandaise, montée par soixante-et-dix hommes d'équipage et armée de dix-huit canons.

— Tonnerre de bombe, mes gars! s'écria le hardi corsaire; vous le voyez, nous n'avons pas le choix; prenons ce qui nous arrive!

Aussitôt la galiote se prépare au combat, les hommes s'arment; personne ne songe aux deux petites pièces de canon. C'est à l'abordage qu'on va prendre la frégate.

L'équipage hollandais dut sourire en voyant cette coquille de noix arriver dans ses eaux. Un seul boulet pouvait la couler. Jean Bart le savait bien; aussi arriva-t-il rapidement sur la frégate, défendant à ses hommes de se montrer. La volée de mitraille fit bondir la galiote; mais la fumée de cette décharge n'était pas partie au vent, que les corsaires français, la hache au poing, étaient sur le pont ennemi, massacrant, renversant, broyant tout ce qui résistait.

Ce fut l'affaire de quelques minutes.

La frégate se rendit, et Jean Bart l'amena triomphalement dans le port de Dunkerque.

Keyser était de la partie, comme second du corsaire, et eut part à l'ovation qui accueillit ce brillant fait d'armes.

La réputation de Jean Bart était désormais établie. De riches armateurs lui représentèrent qu'avec de plus forts navires il pourrait accomplir de plus grandes choses, et lui proposèrent de s'associer avec lui.

Après quelques jours de négociations, il fut convenu que deux corsaires entreprendraient la campagne, et que ces deux bâtiments seraient commandés par lui, Jean Bart, et par Keyser.

La *Royale* fut confiée au premier; Keyser monta l'*Alexandre*. Jean Bart avait parmi ses hommes quelques-uns de ses parents maternels; le reste était formé de son ancien personnel. Keyser n'avait pas mis moins de soin à compléter son équipage.

Cette course, qui se fit dans les derniers mois de 1674, eut pour résultats presque immédiats la prise de trois bâtiments ennemis. Au retour, le 17 janvier 1670, les deux amis s'emparèrent d'un quatrième navire, qui suivit les autres à Dunkerque.

Deux jours après, Jean Bart entra avec ses prises. Une

jeune femme de la ville fut la première à saluer son retour. Elle se jeta dans les bras du corsaire en lui demandant s'il avait songé à elle.

— Eh! tonnerre! la Nicole, en mer on oublie tout!

— Et notre mariage?

— Tiens, tonnerre! c'est vrai, nous devons nous marier. J'ai là de quoi payer les violons; mais ça va prendre du temps, tous ces comptes avec les armateurs. J'ai une idée, Nicole; emmène-moi dîner, nous causerons de l'idée à table.

Le corsaire et sa fiancée, Nicole Gouttière, une fille bien accorte et bien tournée, s'en allèrent bras dessus, bras dessous, et ne reparurent que le lendemain sur le port.

— Ohé! mes marsouins! cria Jean Bart en apercevant Keyser et quelques-uns de ses hommes, il y a du nouveau.

— Quoi demanda Keyser.

— Nicole dit qu'il faut nous marier.

— Bonne idée: vous aurez le temps avant la nouvelle course.

— C'est ce qui te trompe; je pars ce soir.

— Tu pars? s'écria la jeune fille.

— Eh! oui, tonnerre! je n'ai pas seulement de quoi acheter le cadeau de noce; les comptes avec les armateurs n'en finiront pas. Les gars, ceux qui veulent venir à la fête sont prévenus que je fais ce soir un petit voyage pour les beaux yeux de Nicole.

Le soir, en effet, Jean Bart prenait la mer.

Le lendemain, au jour, presque au sortir du port, il rencontra l'*Espérance*, frégate hollandaise de dix pièces de canon, lui livra bataille, et s'en empara en moins de deux heures.

L'*Espérance* fut le cadeau de noce de Nicole Gouttière. La Hollande en avait fait tous les frais.

Ce premier mariage de Jean Bart eut lieu le 3 février suivant

III

Cette même année 1675 fut extrêmement féconde en prises pour le corsaire. Si des documents officiels n'en eussent consigné le chiffre exact, ce chiffre nous paraîtrait invraisemblable. Il va sans dire que nous mentionnons seulement les principaux exploits de cette année.

Quelques jours après son mariage, Jean Bart était seul dans sa chambre et examinait ses armes avec une attention particulière. Sa jeune femme le surprit dans cet examen et lui demanda ce qui l'occupait ainsi.

— Rien, répondit le nouveau marié; je m'ennuie.

— Si tôt, Jean? fit Nicole d'un ton de reproche.

— Eh! oui, tonnerre de bombe! il me semble qu'il y a dix ans que n'ai vu la mer!

— Oh! comme c'est peu aimable pour moi!

Le corsaire baïlla à se briser les mâchoires et répondit:

— Encore huit jours de chambre, j'en mourrai!

— Dieu de Dieu! s'écria la jeune femme avec aigreur, il paraît que ma société vous ennuie!

— Je pars demain, Nicole!

— Un beau mari, ma foi!

— Il est comme ça, ma chère, je ne crois pas qu'il change.

— Mais, monsieur, pourquoi donc n'avez-vous pas épousé la mer.

Jean Bart garda le silence, mais l'expression de sa figure et le mouvement de ses épaules firent comprendre à Nicole que son mari n'en eût pas été fâché. La jeune femme eut beau boudier, pleurer, crier, implorer, rien n'y fit; l'incorrigible batailleur reprit ses courses avec Jacobsen et Keyser dans la mer du Nord et dans la Baltique. Ce fut dans cet dernière mer qu'au mois de juillet il tomba sur une flotte marchande escortée par deux frégates. Les forces ennemies étaient hors de toute proportion avec celles dont il disposait; mais, Jean Bart, en face de l'ennemi, ne savait plus compter. Il attaque les frégates, en met une en fuite, s'empare de l'autre, détruit une partie de la flotte marchande, et emmène l'autre à la remorque.

Cette prise représentait une valeur considérable.

Les armateurs du port, que de pareils succès rendaient riches, proposèrent un moyen de s'enrichir plus vite encore. Le moyen plut à Jean Bart, car il s'agissait de mettre sous ses ordres une véritable escadre, formée de cinq frégates, que l'on construisit en toute hâte, et qui, en quelques mois, purent prendre la mer.

Jean Bart mit son pavillon de commandant sur la *Palme*, qui portait vingt-quatre bouches à feu et cent cinquante hommes d'équipage. A la tête d'une pareille force, le corsaire était roi de la mer et ne connaissait plus d'obstacles.

Le premier navire qui lui tomba sous la main fut les *Armes-d'Hamboorg*, qui portait orgueilleusement le pavillon du prince d'Orange, et qui contenait dans ses vastes flancs une riche cargaison de poudre d'or, de sucre et d'ivoire; puis vinrent les deux frégates le *Lévrier* et la *Bergère*.

Nous l'avons dit, cette année 1675 fut une des plus glorieuses pour le hardi corsaire. Au 31 décembre, les registres du port Dunkerque donnaient le total incroyable de six cent soixante et dix prises opérées par Jean Bart et ses compagnons sur la marine hollandaise.

Ceux qui avaient commandé dans la dernière campagne les cinq frégates composant l'escadre en course étaient, avec lui, Jacobsen, Keyser, Messemaker et Larrie. En dehors des fastes du port, ces noms des marins n'ont pas obtenu de notoriété historique, mais ils ont contribué pour leur part à l'éclat du nom de Jean Bart, et il est juste qu'on leur en tienne compte.

Au printemps de 1676, les cinq amis débutèrent par la prise d'un vaisseau hollandais qui fut estimé cent cinquante mille livres; mais ce n'était que le prélude d'une affaire bien autrement importante.

Les Hollandais, épouvantés des désastres successifs qui frappaient leur commerce, et ne pouvant, sous peine de ruine complète, cesser de naviguer, prenaient les plus grandes précautions pour éviter de nouveaux malheurs. Au lieu de voyager isolément, leurs navires de commerce se groupaient en flotilles et marchaient serrés sous la protection de puissants vaisseaux de guerre montés par des hommes résolus.

Peu de jours donc après la capture de ce premier navire, huit vaisseaux marchands quittaient la Tamise et les côtes d'Angleterre pour gagner les ports hollandais. Trois frégates, réunissant soixante et dix pièces de canon et montées par de nombreux équipages formaient leur escorte. L'une des frégates, la *Tertoole*, marchait fièrement en tête de la flotille pour éclairer la route. Tout allait bien, et les riches cargaisons espéraient entrer sans encombre dans le port d'Ostende, quand le redoutable Jean Bart signala dans le lointain les onze voiles qui arrivaient de conserve. Il prit aussitôt ses dispositions de combat, donna l'ordre à l'une de ses frégates de tomber sur les vaisseaux marchands, tandis que lui s'attaquait aux convoyeurs. La *Tertoole*, pleine de confiance, accepta bravement la lutte; mais la foudroyante rapidité de son adversaire ne lui donna pas même le temps de se reconnaître. Jean Bart était déjà sur

le pont et avait fendu d'un coup de hache la tête du capitaine. L'équipage, épouvanté, se rendit à merci, et le corsaire tourna ses efforts contre les deux autres frégates, qu'il ne put atteindre dans leur fuite.

En arrivant à Dunkerque avec les huit chalands et la *Tertoole*, le lieutenant de ce dernier navire, gravement blessé dans le combat, demanda à parler à Jean Bart. Il avait la figure bandée de linge et les habits déchirés.

— Que me voulez-vous? demanda le corsaire avec un ton un peu rude qui n'excluait pas la bonté.

— Commandant, le capitaine de la *Tertoole* est resté sur le pont de son navire, à son poste de combat, la tête fendue de votre propre main. Je vous prie de le renvoyer en Hollande. Les morts ne sont pas prisonniers de guerre.

— Vous croyez, mon brave? Le capitaine mort doit entrer à Dunkerque.

— Soit; vous me rendez son cadavre.

— Qu'en ferez-vous?

— Je le remporterai.

— Ah çà! tonnerre de bombe! n'êtes-vous pas mon prisonnier?

— Ni aujourd'hui, ni jamais; j'en ai pour garant la parole de Jean Bart!

— Qui êtes-vous donc?

— Souvenez-vous du commandant du lougre qui vous a rapatrié aux premiers jours de la guerre!

— Bringhen?

— Lui-même, capitaine!

Jean Bart ouvrit les bras et serra le blessé sur son cœur.

— Mon ami, lui dit-il, prenez le corps du capitaine; choisissez dans ma prise ce qui peut vous agréer, et apprêtez-vous à partir. La parole de Jean Bart vous protège!

Le lieutenant fit le salut marin.

— Décidément, dit-il, vous n'êtes pas seulement le plus invincible, vous êtes encore le plus loyal de nos ennemis! Au revoir, capitaine!

L'expédition du mois de mai suivant fut encore plus brillante. Un convoi de seize vaisseaux marchands, depuis longtemps chargés et contenant la fortune d'un grand nombre d'armateurs, attendait dans les ports de la Hollande, que Jean Bart fût rentré à Dunkerque pour passer en Angleterre. Un capitaine hollandais, commandant une frégate de vingt-quatre pièces de canon, répondit sur sa tête de les conduire à bon port, s'ils voulaient se confier à sa garde. Il avait des hommes déterminés et ne demandait qu'une seule chose, c'était de rencontrer au large le corsaire de Dunkerque.

Les armateurs connaissaient l'homme et lui remirent la garde de leur fortune, en faisant des vœux pour la réussite du voyage. Le convoi mit à la voile et s'éloigna des côtes avec une confiance douteuse. Nous répétons pourtant que le capitaine était un des meilleurs et des plus braves marins de la République; mais Jean Bart était plus qu'un marin, c'était un démon.

Le corsaire, en effet, avait renversé toutes les idées reçues, toutes les théories de la tactique maritime; génie spontané, créateur, inspiré par la circonstance, il ne trouvait son plan d'attaque que dans l'attaque même. Il avait sa manière à lui d'aborder, de s'engager, de battre en retraite, de revenir à la charge. Quant l'abordage, cette tactique aussi française que la charge à la baïonnette, n'était pas possible dès le début, il tournait autour de l'ennemi, le harcelait, voltigeait dans ses eaux, était toujours lui-même insaisissable; puis, entre deux manœuvres de son adversaire, à la moindre occasion, le redoutable batailleur devenait la minute favorable et, réunissant toute son énergie dans un suprême effort, écrasait l'ennemi comme la foudre.

Les plus savants officiers ne savaient par quel bout prendre cet homme, qui ne se battait suivant aucune règle connue.

La flotille marchait donc par un bon vent frais, quand elle se trouva face à face avec Jean Bart.

— Eh bien, tant mieux! s'écria le capitaine hollandais avec force. Le convoi passera pendant que j'occuperai le corsaire. Une bonne fois pour toutes, nous allons en finir avec lui!

Jean Bart vit, au bout d'un instant, qu'il avait affaire à forte partie. Le Hollandais avait pris ses précautions pour n'être point immédiatement abordé afin de se servir utilement de sa puissante artillerie.

— A vos pièces, et pointez juste, commanda le corsaire en prenant sa lunette et son porte-voix pour suivre les péripéties de la bataille. Les décharges éclatèrent, se répondirent; la mer trembla sous ce vacarme, et bientôt la fumée, incessamment déchirée par les éclairs du canon, enveloppa cette scène de combat.

Jean Bart n'avait jamais éprouvé pareille résistance. Il cria bravo à chaque bordée de l'ennemi pour le complimenter.

— Allons! dit-il, finissez-en. Feu à volonté, les gars!

Et il pointa lui-même avec une précision fatale.

Cependant le combat menaçait de se prolonger.

— Tonnerre de bombe! jura-t-il, que font donc les servants là-bas? Voici un canon qui se repose!

— Tous les hommes morts! répondit un canonnier voisin.

— Encore une volée, mes gars! cria le corsaire de sa voix retentissante, et à l'abordage!

Cette dernière volée fut pointée si heureusement, que l'ennemi ne put répondre: il était haché.

Le capitaine amena son pavillon et se rendit prisonnier. Les seize navires marchands furent le prix de cette victoire si rudement disputée.

A l'automne, une nouvelle croisière ne fut pas moins heureuse que les précédentes. Jean Bart avait fait radoub sa brave frégate la *Palme* et était reparti avec Keyser et Lassie. Quelques prises faites en commun avaient signalé les débuts, et les amis s'étaient séparés pour surveiller un plus grand espace, quand Jean Bart, resté seul, rencontra le *Neptune*, frégate de trente-six canons et montée par un nombreux équipage.

(A continuer).

Le sirop composé Hypophosphites de Fellows n'est pas seulement le remède le plus sûr pour la consommation, mais c'est aussi un spécifique pour la Bronchite et l'Asthme.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

A Plessisville, comté de Mégantic, le 22 août courant, la Dame de M. L. J. Pitau, avocat, un fils.

DÉCÈS.

A Rimouski, le 7 courant, Marie-Elizabeth-Hélène, âgée de 4 ans et 5 mois. Le 22 courant, Marie-Joseph-Narcisse, âgée de 2 mois, enfants de M. L. A. Dastous.

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS., JEUDI, 29 AOUT, 1872.

LES ELECTIONS AUX ETATS-UNIS.

Les élections, ici, diffèrent beaucoup de celles qui ont eu lieu, en ce moment dans tout le Dominion. Là-bas, c'est le gouvernement qui supporte tous les frais des officiers-rapporteurs, clercs, députés, etc.; ici, les partis politiques et les municipalités sont les seuls qui encourent ces frais d'élection.

Chaque année amène son élection du gouverneur, et des membres des législatures locales. Ces élections ont lieu à date fixe et spécifiée dans la constitution de chaque Etat. Deux mois avant l'élection, les partis politiques se réunissent en convention et nomment leurs candidats.

Chaque comté a ensuite ses conventions pour la nomination des candidats aux charges officielles du comté; chaque ville ou village a de même ses conventions respectives pour nommer les candidats aux charges municipales. Ces nominations sont faites par les partis respectivement, et séparément. Il n'y a pas ici, d'assemblée générale pour la mise en nomination par un officier rapporteur. Rien de cela. Chaque parti fait ses nominations et la presse des deux partis, se fait l'écho des conventions et fait connaître par sa voix puissante les mérites des candidats. Un mois avant l'élection, chaque parti fait des assemblées publiques dans de grandes salles, rarement en plein air, où des orateurs étrangers et engagés à grands frais, adressent la parole sur la question politique. C'est ainsi que dans le New-Hampshire, cette année, on a fait venir le général Kirkpatrick, le sénateur Doolittle, du Wisconsin, le sénateur Henry Wilson, maintenant candidat républicain pour la Vice-Présidence. Les orateurs reçoivent pour la plupart \$100 et leurs dépenses, pour chaque discours qu'ils prononcent. Autrefois, les deux partis se rencontraient et leurs orateurs discourent ensemble, mais depuis que l'immigration place nombre de nationalités en conflit, on craint avec raison, les émeutes et les séditions, et l'on évite toute rencontre entre adversaires.

La presse est le véritable forum du peuple américain. Tout le monde lit; les vieillards, les femmes, les enfants, le riche et le pauvre. Dans la seule ville de New-York, il se publie plus de trois cents journaux et revues, dans l'état du Massachusetts, dont la population est de 1,457,000 âmes, il se publie 310 journaux et revues. Rien d'étonnant de voir tous les électeurs connaître les antécédents des candidats qui briguent leurs suffrages.

Le jour de la votation arrive. Dès la veille, les partis font imprimer leurs bulletins. Ils se lisent à peu près comme suit:

REPUBLICAN TICKET

FOR PRESIDENT OF THE

UNITED-STATES

U. S. GRANT.

Ci-suivent les noms des différentes charges des gouvernements fédéral et local, du comté et de la municipalité avec les noms des candidats du parti. Les démocrates ont aussi leurs bulletins avec les noms de leurs candidats. A neuf heures du matin, les polls s'ouvrent. Il y a dans la salle, deux *selectmen* qui ont la liste des voteurs du quartier, et un *moderator* dont le devoir est de faire observer l'ordre et de donner justice aux deux partis. Ces trois officiers sont des personnes placées là par les électeurs municipaux et qui ne reçoivent que le prix de leur journée de travail et quelques fois rien du tout. A la porte d'entrée, il y a un républicain et un démocrate, avec des bulletins qu'ils distribuent à chaque électeur qui se présente. Ce dernier, muni de deux bulletins, choisit celui de son parti; s'il s'avance vers les *selectmen* qui lui demandent son nom; s'il est réellement électeur du quartier, si oui, il dépose son bulletin dans une boîte placée devant le *moderator*, mais non sans avoir apposé son nom sur le dos du bulletin, (dans quelques états, du moins.)

A 5 heures, tous les polls sont fermés, et comme les élections de l'Etat entier, se font le même jour, à dix heures du soir, on connaît le résultat général de la votation.

Le lendemain, les journaux du parti victorieux sont parfois ridicules d'enthousiasme, les vaincus se promettent bien de remporter la victoire l'année suivante. Pendant un mois on ne parle que d'élection.

J'ai dit, il y a un instant, que les gouvernements n'encourraient aucuns frais d'élection; mais il n'en est pas de même des deux partis. Le parti au pouvoir rançonne tous les officiers publics; depuis le gouverneur jusqu'au simple postillon, tous contribuent de leurs *dollars* au succès des candidats de leur parti. D'autre part, le parti opposé rançonne ceux de ses adeptes qui aspirent aux charges publiques, la victoire arrivant. Les candidats eux-mêmes ne font guère de sacrifices pécuniaires, c'est leur parti qui prend la charge de l'organisation et des dépenses.

C'est ainsi que des hommes de talent, mais pauvres, bien souvent, peuvent aspirer aux honneurs parlementaires, tout comme les riches, sans s'endetter ou se ruiner pour frais d'élection. Quelle différence, chez nous, sous ce rapport.

Nous avons fait des progrès en ce sens, ne nous arrêtons pas là. Imitons les Américains dans ce qu'ils ont de bon, et laissons-leur ce qui ne saurait nous convenir. Leur système électoral est préférable au nôtre; pourquoi ne réformerions-nous pas le nôtre?

FERD. GAGNON.

Malgré les pluies abondantes de ces jours derniers, il y a si peu d'eau dans Richmond, Mass., que les bonnes gens de l'endroit sent obligés d'envoyer leur chat à Hudson pour le noyer!

UNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS
DES ETATS-UNIS.

Nous aurions voulu parler longuement de la 8ème convention des Canadiens des Etats-Unis, mais en ce temps d'élections, les rédacteurs comme les électeurs ont l'esprit ailleurs. Nous avons déjà dit le bien que faisaient aux Etats-Unis les sociétés de bienfaisance et de protection mutuelle, nous avons parlé du dévouement et de l'intelligence de ceux qui ont su organiser ces sociétés, rallier nos compatriotes exilés sous un seul et même drapeau. Nous avons plus d'une fois rendu hommage au patriotisme des Canadiens des Etats-Unis et travaillé énergiquement à détruire les préjugés que pendant un certain temps on a entretenus contre eux.

Tous les jours ils nous prouvent que nous avons eu raison de les défendre, de prendre fait et cause pour eux. Toutes ces sociétés fondées par eux, ces églises et ces écoles établies par leur bourse ne prouvent-elles pas que ces hommes ont de nobles pensées, de généreux sentiments et qu'ils ont à cœur de conserver sur le sol étranger le culte de la patrie? Ils ont compris que, perdus en quelque sorte au milieu d'un peuple immense, ils n'avaient qu'un moyen de se protéger, de se conserver, l'association.

Aussi depuis que ces sociétés, ces écoles et ces églises ont été fondées, quel changement!

Les Canadiens-Français sont maintenant ce qu'ils doivent être, dignes de leur origine, de leur nationalité et de leur religion et les Américains eux-mêmes constatent tous les jours ce changement. Aujourd'hui les Canadiens sont respectés et recherchés dans les ateliers et sur les fermes, on commence même à les trouver dignes d'occuper des emplois importants. Il ne leur manque qu'une chose pour jouir de toute l'influence qu'ils méritent, l'éducation, et ils sont à prendre les moyens de l'avoir.

Nous laissons maintenant la parole à quelqu'un de notre Bureau, délégué à la convention de Chicago.

L. O. DAVID.

8me Convention annuelle tenue à Chicago.

Cette institution, qui honore les Canadiens-Français qui habitent l'Est et l'Ouest des Etats-Unis, ne date que de 9 ou 10 ans seulement. Son but est philanthropique. L'Union a groupé déjà une quarantaine de Sociétés autour d'elle et chaque jour elle appelle toutes celles qui ne se sont pas encore ralliées à son drapeau. 4,500 Canadiens-Français appartiennent à ces diverses sociétés. Secourir les pauvres, indemniser les malades, aider les veuves et orphelins, laissés par leurs co-sociétaires défunts, faire le bien en un mot, dans les limites du possible. Voilà l'œuvre!

Chaque année les sociétés qui appartiennent à l'Union envoient des délégués à la convention, qui se tient dans une localité choisie par le comité exécutif. Dans ces réunions annuelles se discutent les intérêts des sociétés. Chaque année de nouveaux besoins se font sentir. On prévoit à tout. On amende les règlements (selon les exigences du moment) on en fait de nouveaux. Chaque représentant est appelé à fournir son contingent de lumière, à faire des suggestions, à travailler avec ses confrères de manière à faire avancer l'œuvre dans la voie du progrès.

Ces pauvres compatriotes, laissés à eux-mêmes, sur cette grande terre américaine, ont compris la nécessité de serrer les rangs, de s'unir et de s'entraider mutuellement.

Un règlement vient d'être adopté pendant cette même convention, règlement autorisant l'Union à fonder une assurance sur la vie de ses membres. L'idée de cette institution toute philanthropique est due à MM. A. F. Rouleau, respectable canadien-français qui habite Troy, N.-Y., et Alexandre Bengley, marchand, de Chicago, un canadien qui n'a jamais voulu que le bien de ses compatriotes. La constitution est imprimée: nous l'avons sous les yeux. En voici la substance: A la mort d'un sociétaire, chaque membre appartenant à l'Union versera la somme de 25 centins, qui seront donnés à la veuve et aux orphelins du décédé. A l'heure qu'il est, sans qu'il faille payer un sou, chaque sociétaire a une police d'assurance sur la vie. Le bien qui découlera de cette nouvelle institution sera immense. Dans 2 ou 3 ans, la société comptera plus de 10,000 membres peut-être. Cette cotisation si minime pour chacun des sociétaires, sera énorme pour la veuve, qui n'aura pas besoin de tendre la main au jour des funérailles de son mari.

D'autres règlements, amendements, etc., etc., ont été faits dans le cours de cette convention et tout cela en vue d'améliorer le sort des sociétés affiliées à l'Union.

Liste des Membres délégués présents à la Convention de Chicago.

Ed. N. Lacroix, Président, né à Montréal, représentant la Société St. Jean-Baptiste de Détroit, Mich.

Alexandre Bengley, Vice-Président, né à Laprairie, trésorier de l'Union Canadienne de secours mutuels et Président de la Société St. Jean-Baptiste de Chicago, E.-U.

Alphonse Paré, Secrétaire-Archiviste de l'Union de secours mutuels, né à Montréal, représentant la Société St. Jean-Baptiste de Biddeford, Maine.

Ant. Moussette, propriétaire de l'*Avenir National*, de St. Albans, né à St. Césaire, représentant la Société St. Jean-Baptiste de St. Albans, Vt.

Geo. Batchelor, homme de lettres, né à Québec, représentant les Sociétés Union St. Jean-Baptiste de Nashua, N. H., Convention nationale des Canadiens et Club Unioniste Canadien, New-York.

A. F. Rouleau, né à St. Jean-Baptiste (Rouville), représentant la Société St. Jean-Baptiste bienfaisante et nationale de Troy, N.-Y.

L. P. Paquette, né à St. Pie, représentant les sociétés de St. Jean-Baptiste de Worcester, Mass., Milbury, Mass., Fitchburg, Mass., Westborough, Mass., et Grovenordale, Ct.

Louis Benoit, né à St. Hyacinthe, représentant la Société St. Jean-Baptiste de Manchester, N. H.

Chs. Longtin, né à St. Constant, représentant les Sociétés St. Jean-Baptiste et Lafayette de Détroit, Mich.

Norbert Branchaud, né à Beauharnois, représentant la Société St. Jean-Baptiste de Fond du Lac, Wis.

Alexandre Fontaine, né à St. Charles, rivière du Richelieu, représentant la Société de secours mutuels de la République Canadienne de Glen's Falls, N. Y.

Chs. Huot, né à L'Ange Gardien (Montmorency) représentant la Société St. Jean-Baptiste de Chicago, Ill.

François Huot, né à L'Ange-Gardien, (Montmorency) représentant l'Union Canadienne Française de Minneapolis, Minn.

Chs. M. Rousseau, né à St. Damase, représentant la Société St. Jean-Baptiste du comté de Mayne, Mich.

Joseph Turgeon, né à St. Isidore, (Dorchester) représentant la Société St. Jean-Baptiste de Biddeford, Maine.

Joseph Demeules, né à St. Philippe, représentant la Société Union Française, St. Paul, Minn.

Paul Girard, né à St. Jérôme, représentant l'Institut Canadien de Biddeford, Maine.

Pierre Bourgeau, né à Montréal, représentant l'Union St. Joseph de Glen's Falls, N. Y.

C. F. Carrier, né à Lévis, représentant les Sociétés St. Jean-Baptiste de l'Etat du Michigan.

Alexandre Lataille, né à Ste. Victoire, Richelieu, représentant la Société St. Jean-Baptiste de Southbridge, Mass.

Magloire Nadeau, né à St. Jean, Q., représentant la Société St. Jean-Baptiste de Cohoes, N. Y.

Joseph Laporte, né à Ottawa, représentant la Société St. Jean-Baptiste d'Albany, N. Y.

La presse française était aussi représentée à la Convention par MM. Gustave Demers du *Courrier des Illinois*, de Kenkakee; Ant. Moussette, de l'*Avenir National* de St. Albans, et Paul Dumas, de l'*Etendard National* et de l'*Opinion Publique*, de Montréal.

Je ne passerai pas sous silence, les démonstrations dont les délégués de la Convention ont été l'objet de la part des Canadiens-Français de Chicago et de la Société St. Jean Baptiste de cette ville en particulier.

La Société de St. Jean-Baptiste avait nommé un comité spécial chargé d'organiser les fêtes données aux Délégués pendant leur séjour dans la grande cité de l'Ouest.

Rien n'a manqué. Bals, banquets, promenades pour lesquelles les plus riches voitures avaient été engagées. Nous mentionnerons aussi M. le curé Côté qui desservit l'église française. Ce digne prêtre, pour honorer la délégation, a fait mettre une messe en musique à l'Étude. Les délégués ont eu le bonheur d'entendre les chœurs canadiens de Chicago. Les solos ont été parfaitement chantés. Nous regrettons de ne point avoir les noms des dames et messieurs qui se sont si bien acquittés de leur mission. Pour ce jour-là, la jolie petite église catholique française de Chicago avait endossé ses habits de grande fête. En un mot, tout a été grave et solennel. Dans un magnifique sermon que prononça M. le Curé, il remercia les délégués pour toute la somme de bien qu'ils avaient fait et pour celle qu'ils étaient appelés à faire. L'idée qui a fondé l'Union de secours mutuels des Etats-Unis vient du Ciel, a dit le prédicateur, et Dieu permet que vos travaux soient couronnés de succès, etc., etc.

Le banquet a été présidé par M. le Curé. Plusieurs autres prêtres étrangers à Chicago, mais appartenant à la nationalité française se sont assis aussi à cette table, couverte des mets les plus exquis, de tout ce que l'art culinaire a su inventer; La Société St. Jean Baptiste a eu l'heureuse pensée d'engager Mr. Cuny, cuisinier français, un vrai *cordou bleu* qui mérite les éloges des gourmants et des gourmets. Plus de 150 personnes assistaient à ce banquet. Au dessert des toasts ont été portés, au clergé catholique, à la nationalité canadienne française, aux dames, à la presse, aux Etats-Unis, au progrès, à l'instruction, etc., etc. Des discours ont été prononcés pour répondre à ces toasts, (malheureusement les noms nous manquent pour ce numéro). Bien tard dans la nuit, après avoir chanté à la *claire fontaine*, en roulant ma boule, vive la canadienne, la marseillaise et autres chansons populaires on se sépara, heureux d'avoir assisté à une fête qui s'effacera difficilement de la mémoire des Canadiens de Chicago.

Le bal a été brillant. Malheureusement un orage épouvantable est venu fondre sur la ville précisément à l'heure où les dames faisaient leurs toilettes. Cette circonstance en priva beaucoup du plaisir de prendre part à cette fête donnée en l'honneur des délégués de la 8me Convention. Tout en regrettant l'absence de ces dames on s'en est donné néanmoins à cœur-joie, et le bal a été digne du reste.

Les fêtes données à Chicago à l'occasion de la 8me Convention feront époque. Nous manquerions de justice si nous ne félicitions pas le comité organisateur, chargé par la Société St. Jean Baptiste, de tous les préparatifs, nous mentionnerons spécialement M. Alex. Bengley, président, qui a quitté sa maison pendant le séjour des délégués à Chicago; M. Bengley est le type personnifié du canadien-français. On rencontre chez lui cette aménité, cette charité, qui sont le caractère distinctif des enfants de notre nationalité. M. Rousseau, commissaire ordonnateur a droit aussi à nos éloges. Ce monsieur a fait noblement son devoir.

Les Délégués de la 8me Convention ne peuvent que se féliciter de leur trop court séjour à Chicago.

EN FUMANT.

La plus grande cataracte de l'Univers, est celle de Niagara, où l'eau se précipite en deux colonnes, d'une hauteur de 170 pieds.

La plus grande caverne de l'Univers est le *Mammoth Cave* dans le Kentucky. Dans cette caverne, on voyage en chaloûpe, et on prend des poissons qui n'ont pas d'yeux.

Le Mississipi est le plus grand fleuve, sa longueur est de 4,100 milles.

Le plus grand lac du monde est le lac supérieur, qui est réellement une mer inférieure. Il a 430 milles de long.

La voie ferrée la plus longue, est celle du Pacifique, 3,000 milles.

La masse de fer la plus considérable, est la montagne de fer du Missouri. Sa hauteur est de 350 pieds, et sa circonférence est de deux milles.

Maximes et Pensées:

La crainte gouverne le monde et l'espérance le console.

Les hommes sont comme les animaux, les gros mangent les petits, et les piquent.

Nous nous tourmentons moins pour devenir heureux que pour faire croire que nous le sommes.

Les talents sont innés; l'éducation les développe; les circonstances les mettent en jeu ou les rendent inutiles.

COURTE-HEUSE.

A. PILON & CIE.

VIENNENT de recevoir leur assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, avec une grande variété de modes. Cet assortiment détie toute compétition.

ACADEMIE STE. MARIE.

COIN DES RUES CRAIG ET VISITATION.

LA REOUVERTURE des classes aura lieu LUNDI, le 2 Septembre prochain. A. D. LAUROIX, Principal.

A. M. D. G.

COLLEGE STE. MARIE.

MONTREAL.

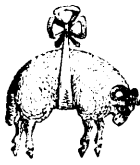
CE COLLEGE est dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Le Cours d'Etudes se divise en deux Sections: le Cours Classique et le Cours de Commerce. Le Cours Classique, embrasse l'étude approfondie des Langues et Littérature Latine, Grecque, Française et Anglaise, des Mathématiques pures et appliquées, de l'Histoire et de la Géographie, de la Philosophie et des Sciences naturelles, en un mot de tout ce qui prépare aux carrières libérales. Le Cours de Commerce embrasse les Langues et Littérature Anglaise et Française, les Mathématiques et autres branches mentionnées ci-dessus, et de plus la Tenue des Livres, et tout ce qui prépare aux carrières commerciales et industrielles. Il y a en outre des Classes Élémentaires et Préparatoires pour les élèves trop peu avancés pour l'un ou l'autre Cours.

PRIX.

Externes..... \$3.00 par mois
Demi-pensionnaires..... 7.00
Pensionnaires..... 15.00

L'année académique est de dix mois: elle commence le 1er Mercredi de Septembre.

BONNE NOUVELLE.



NOUS, Soussignés, venons d'ouvrir un magasin de MARCHAND TAILLEUR, sur un haut pied, et sollicitons respectueusement une visite de nos nombreux amis et du public en général. Notre assortiment en fait de Draps, Tweeds, Flanelles, etc., etc., est le plus complet.

Ouvrages t coupes, garantis. GRUNDLER & LEBLANC, No. 246 RUE ST. JOSEPH.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

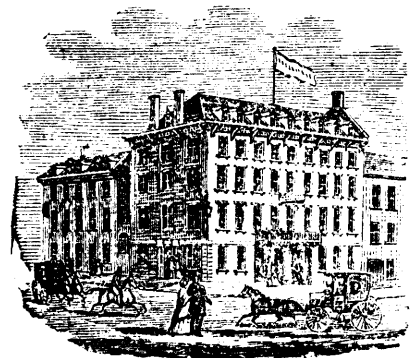
DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-signe et endossées, "Soumission pour Bureau de Poste, Montréal," seront reçues à ce Bureau jusqu'à lundi, le 9 septembre prochain, à midi pour la construction et l'achèvement d'un nouveau bureau de Poste, à Montréal. On peut voir les plans et devis au Bureau de H. M. Perrault, Eor., Architecte, Montréal, lundi, le 26 courant, et les jours suivants. On devra annexer à chaque soumission les signatures de deux personnes solvables et responsables, donnant des garanties pour l'accomplissement du contrat. Le Département ne s'oblige pas à recevoir la soumission la moins chère ou telle et telle soumission. F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 14 d'Août 1872.

ACADEMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTREAL SUR LE PLATEAU.

LA REOUVERTURE des Classes aura lieu Lundi, le 2 Septembre prochain. Trois nouveaux Professeurs des plus habiles ont été ajoutés au corps enseignant, pour l'enseignement des affaires, de la Télégraphie, et des autres matières qui composent le Cours commercial. Vu le grand nombre de nouvelles demandes d'admission, nous prions les parents des anciens élèves d'amener leurs enfants, ou de retenir leur place, le premier jour, afin de nous épargner le regret de refuser l'entrée de l'école à nos anciens élèves, faute d'espace. Pour le Prospectus et autres particularités, s'adresser au Principal, à l'Académie, sur le Plateau, Entrée des Parents, No. 639, Rue Ste. Catherine, Entrée des Elèves, Coin des Rues Ontario et St. Urbain. U. E. ARCHAMBAULT, Principal.

HOTEL DU CANADA, 17 et 19, Rue St. Gabriel, MONTREAL.



CET HOTEL de première classe, situé au centre de la ville, a été entièrement renouvelé et garni avec tout le luxe moderne. Des Omnibus se rendent aux stations de chemins de fer et aux bateaux à vapeur. A. BÉLIVEAU, Propriétaire.

H. C. BOSSÉ, marchand à commission et marchand de bois, No. 8, Rue St. Pierre, QUEBEC.

SI vous voulez conserver votre santé, faites une promenade en chars au Village St. Jean Baptiste où l'air est pur et agréable, arrêtez faire vos achats chez GEORGESEENS, où vous trouverez toujours un bel-assortiment en fait de marchandises sèches à 25 pour cent de moins qu'à Montréal. 3-30 d.

ON DEMANDE dix jeunes gens et cinq jeunes filles pour les mettre en état de se qualifier comme opérateurs de Télégraphie. On trouve des situations pour les étudiants qui reçoivent un certificat de capacité. Pour plus amples informations, s'adresser, de suite, au professeur Hébert, Institut télégraphique de la Puissance, 75 grande rue St. Jacques, Montréal. JAMES VAUGHAN MORGAN, Propriétaire.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS, adressées au sous-signé (soumissions endossées pour Bassins) seront reçues à ce Bureau jusqu'à SAMEDI MIDI, le 24 Août courant, pour la CONSTRUCTION DE DEUX BASSINS, la CONSTRUCTION DE QUAI, etc., à Montréal, sur le côté Nord du Canal Lachine, entre la Rue Wellington et l'Écluse St. Gabriel. On peut voir les plans et devis à ce Bureau, et au Bureau du Canal Lachine, Montréal, JEUDI et APRES JEUDI, le 15 courant, où l'on pourra se procurer aussi des blancs de soumission, imprimés. Les signatures de deux personnes solvables et responsables, donnant des garanties pour le parfait achèvement de l'ouvrage, doivent être annexées à chaque soumission. Ce Département, cependant, ne s'oblige pas à accepter la soumission la plus basse ou aucune soumission. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 6 août 1872.

COURS ELEMENTAIRE DE BOTANIQUE ET FLORE DU CANADA A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION PAR L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLEGE DE MONTREAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—\$12,00 la douzaine. Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartoné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine. En vente aux bureaux de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-24 tf.

DEPARTEMENT DES DOUANES. L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Com. issaire des Douanes.

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel,) MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, DROIT, MEDECINE, MUSIQUE, &c. Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5m

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE: L'GLACIERES ET SABOTIERES améliorées, COUVERTS en fil de fer: LUSI un assortiment de CORNICIERS et ORNEMENTS DE RIDEAUX. L. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal.

REMEDES DU Dr. J. A. CREVIER.

GRANDES DECOUVERTES!!! L'ANTI-CHOLERIQUE LE SEUL SPÉCIFIQUE connu contre le Choléra, et toute espèce de Diarrhée, dérangement d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, &c., Cures merveilleuses attestées par des personnes dignes de foi et bien connues. Prix..... 50c la bouteille. S'adresser au Dr. J. A. CREVIER, No. 44, Rue Bonsecours, Montréal. Une réduction libérale sera faite au commerce. 3-25 tf

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL, 77 Rue St. Jacques. 3-22 zt

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1875. MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE. QUINIU LABARRAQUE Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quiniu Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations le quinquina. Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable: de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que les traces de principes actifs. Le Quiniu Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter. Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT. Liqueur Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs. Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manquement si désagréable du goudron. Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes. Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes: EN BRONCHITES, CATARRHE DE LA VESSIE, RHUMES, TOUX OPINIATRE, IRRITATION DE POITRINE, COQUELUCHE. EN LOTIONS: — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau. AFFECTIONS DE LA PEAU, DEMANGEAISONS, MALADIES DU CUIR CHEVELU. EN INJECTIONS: — Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale. ECOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS, CATARRHE DE LA VESSIE. Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par ses temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon. PRIX DU FLACON: 2 FRANCS. AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC. Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes: CASTRALGIES, DYSPÉPSIE, PYROSI, AIGREURS, DIGESTIONS DIFFICILES, CRAMPES D'ESTOMAC, CONSTIPATION, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSSENTERIE, CHOLÉRIQUE. MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudres ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles. PRIX DU FLACON: 2 FRANCS. PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50. AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

ROMAN CANADIEN. L'INTENDANT BIGOT, PAR JOSEPH MARMETTE. BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. PRIX 25 CENTS. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser aux bureaux de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes et 319 rue St. Antoine. 3-30 d.

AVIS. LES ABONNÉS de l'Opinion Publique trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix au Nouveau magasin de DAMIEN & DESCOTES. 3-24 1 529—RUE CRAIG—529 1

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDES FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 3-22zz

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Établi en 1859.) 3-25zz

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE. Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL. On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20zz

F. X. BEAUCHAMP, (Successeur de D. Smilie.) BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES. 134—RUE ST. FRANCOIS-XAVIER—134 MONTREAL.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPYISTES, STEREOTYPYISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS. Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jaudis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne pour chaque insertion. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. Tout semestre commandé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'Administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de décommandements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'Administration. FRAIS DE POSTE—ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada. 3-14m